eau 47

Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

Syndicat Départemental EAU47

Procès-verbal du Comité Syndical du 18 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi dix-huit novembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à PORT-SAINTE-MARIE, salle « Saint Clair », sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux : Madame et Messieurs : Jean-Louis COUREAU, Françoise LABORDE, Christian LUSSAGNET, Pierre SICAUD, Bernard LAVERGNE, Claude BINET, Jean-Pierre LORENZON, Francis DUTHIL.

Délégués titulaires ou suppléants : Mesdames et Messieurs : Germinal SALSENCH, Daniel GUIHARD, Patrick PIAZZON, Xavier DOVILLEZ, Pascal CUCCHI, Christian LAFOUGERE, Lionel LABARTHE, Pierre ALLEMAND, Daniel BAURY, Denis GUILLOU, Jean DUPONT, Christine BIELLE, Christian PEZZUTTI, Annie REIMHERR, Michel MINGO, Alain DE VOS, Jacques DUBICKI (2 voix), Francis GRAS, Jean-Claude VALADIER, Jean-Jacques TURC, François THOLLON POMMEROL, Jean-Louis MOLINIE (2 voix), Nicole GERION -MOURGUET, Serge GAROSTE, Michèle DUCLERCQ, Dominique PASCUAL, Jean-Claude CAVAILLE, Éric GRASSET, Rémi MOREAU, Gilbert GUERIN, Andrée AUVRAY, Michel DOUSSINE, Jean-Pierre GUEZET, Olivier AILLET, Bruno ROSSETTO, Josiane DUFAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Pierre VIGNAUD, Pierre CHAUVEL, Philippe CASTANIER, Paulette LABORDE, André DULIN, Jean-Louis LEMANACH, Jean-Pierre MOULY (2 voix), Jean-Marie LOUVEL, Frédéric JOLY, Georges RODIER, Daniel MARTET, Jean-Claude MAXANT, Andrée JARDEL, Nicole BERNADET, Paul BORDES, Gérard COURATIN, Jean-Paul DESTIEU, Jean-Marc CHATRAS, Jacques VERDELET, Pascal BOUTAN, Jacques ECHEVERRIA, Jean-François GUILLOT, Joël BERNARD, Serge PERES, Joëlle LABADIE, Marie-France VILLES, Jean-Louis LALAUDE, Jean-Michel SAINT-SIMON, Marie-Françoise DACHY, Raymond ZINEZI, Christian LAMY, Guy ALAZARD, Françoise JORREY, François BOUYOU, Claude ETIENNE, Roger PERON, Claudie CADDOUX, Gérard FIX, Auguste FLORIO, André MESSINES, Michel PAGES, Michèle LAFOZ, David GREEN, Serge LESCOMBE, William BALDI, Henri DE COLOMBEL, Patrick CARREGUES, Jean-Pierre DERC, Pascal DANDY, Jean-Louis VINCENT, Thierry BOZZELLI, Maurice PIERRE, Henri MATTANA, Serge CADIOT, Gérard MULLER, Jean-Jacques TRICHEREAU, Roland SOCA, Roland MONTHEAU, Jean-Pierre ADAM, Laurent CUBERTOU, Joël CHRETIEN, Aldo RUGGERI, Jean-Michel LAFFARGUE, Hélène DA ROS, Christian PENOT, Thierry TRIAYRE, Françoise SCHUSTER, Christophe ROUDIL, Michel COUZIGOU, Claude NAY, Daniel FORT, Antoine MILANESE, Michel SAVY, Christine MERLIN CHABOT, Michel DAYNES, Silvano FAELLA, Gérard BONNE, Jean-Jacques FOULOU, Yves MAHIEU, Rogers STEFFAN, Bernard RICCI, Jean-Claude MALCAYRAN, Jean-Michel POIGNANT, Guy BALANCIE, Grégory CAMARA-GONZALES, Michel JAY, Jean-Louis BONETTI, Thérèse SANIAL, Jean-Pierre BAZZON, Daniel LESTIEU, Bruno BUISSON, Alain PIERMARINI, Jean-Pierre CALMEL, Lino DALLA SANTA, Christiane LARTIGUE, Alain BROUILLET, Gilles GUERIN, Serge CADRET, François TISSOT, Bernard PATISSOU, Gilbert TOVO, Jean-Pierre VICINI, Claude MOINET, Jean-Claude LOUIT, Jean-François PECQUEUR, Guy-Frédéric ALBASI, André BONNEILH, Michel CREHEN, Jean-Claude FORNASARI, Francis PINASSEAU, Serge CEREA, Alain CLAVERIE, Gérard LAFON, Jean-Pierre CHALAH, Annie LACOUE, Christian PAJOT, Annie ZOIA et Michèle AUTIPOUT.

Étaient absents ou excusés : Mesdames et Messieurs Patrick GAUBAN, Carmela GERI, Romain JOLLY, Alexandre DA DALT, Jean-Charles ROUJOL, Éric PECH, Alain LERDU, Bernard VERGNES, Jean-Claude RIGAUD, Jean-Marie QUEYREL, Daniel DUFIEUX, Christophe MORISSET, Marc DE LAVENERE-LUSSAN, Roland FOLCHER, Mélanie DUS, Alain SIMONETTO, Julie CASTILLO, Pascal DOUCET, Thierry MEILLIER, Philippe HUVELLE, Joël TESSANDIER, Catherine BERNARD, Michel BROUSSE, Josette WOHMANN, Claudine PINOTEAU, Gérard DELCOUSTAL (2 voix), Ronan PERCHOC, Sylvie COSTA, Didier CAYSSILLE (2 voix), Michel MASSET (2 voix), Yolande MARIA, Marius DAL CIN, Chantal MAURES, Sylvain DA DALT, Serge LARROCHE, Gérard GOUPIL, Nicolas RAVEL, Jean-Louis COSTES, Pierre LAPEYRE, Péïre BOISSIERE, Rodolphe BERNOU, Chrystel COLMAGRO, Élise IGOUNET, Jean-Robert GAROSTE, Jean-Jacques BEAUCE, Jean-Claude MARCANDELLA, Patrick JEANNEY, Jean-Max MARTIN, Christian DIEUDONNE, Thierry MARTY, Alain GIBRAT, Christian BROCHEC, Jean MARBOUTIN, André APPARITIO, Max LEMARCHAND, Robert RIEUCAUD, Christine POSPICHEK-PRIGENT, Alain BUGGIN, Isabelle LABONNE, Alain WIDEMANN, Michel HOSPITAL, Jean-Christophe DALLA SANTA, Thierry BOUQUET, Daniel PINEDE, Pascal DE BRITO, Michel LABAT, Magalie CANO-HERNANDEZ, Nathalie FOUNAUD-

VEYSSET, Jérôme BONNE, Marie-Noëlle FAURE, Laurent BOLZER, Jean-François SEGALA, Henri GAVA, Frédéric PENETIER, Georges-Robert PINIELLO, Serge COSTELLA, Charles CHAMPENOIS, Marcel CALMETTE, Michel GARRIGUES, Michel DARROUMAN, Christiane LAFAYE-LAMBERT, Pascale LAMOINE, Christelle PELLEGRIN, Francis LAILETTE, Jean GRANADOS, Céline LABBE, Jean-Michel MESSI, Pierre MALEYRAN, Marie-Claude VINCENZI, Yves LOUBAT, Serge FAUX, Michel LATASTE, Joël BUCHARD, René ORTYL, Gilles BONHOURE, Denis MORVAN, Claude CRISTOFOLI, Guy CLUA, Michel DE LAPEYRIERE, Jean-Paul GLORYS, Alain VEYRET, Christian ROBERT, Claude MARIN, Joël SCIE, André FERNANDEZ, Marie-Thérèse MEROT, Alain ARMILHAC, Janik CAZETTE, Francis DA ROS, Joël BRAZZOROTTO, Daniel RENTENIER, Denis DUTEIL, Jean-Luc MUCHA, Daniel DUROSIER, Philippe LEYGUES, Didier BALSAC, Marie-Thérèse POUCHOU, Philippe DOMAGALA, Patrick CASSANY, Lionel FEUILLAS, Bernard SPERANDIO, Line LALAURIE, Régine POVEDA, Pierre GRANGE et Jean-Paul BOUCHER.

Les services du Syndicat étaient représentés par : Madame et Messieurs Gérard PENIDON (Directeur Général), Marion BAZINETTE (Directrice Adjointe Technique), Laurent CASONATO (Responsable du service Technique), Nicolas BABIN (Responsable des Régies), Corinne ZORZI (Responsable Administration Générale et Marchés Publics), Lionel SEMPE (Service Contrôle des contrats DSP), Nathalie CLARISSOU (Responsable Finances Comptabilité), Alexandra BRAAK (Responsable SPANC) et Brigitte FRAMARIN SOCA (Service Administration Générale).

Secrétaire de séance : M. Pascal BOUTAN.

Madame la Présidente remercie tous les délégués présents.
Le Procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2019 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :
- Délégation de Service Public
- Finances
- Environnement
- Administration Générale

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC — *Délibérations n° 19-068-C à 19-074-C*

1. Choix des délégataires 2020-2031 : 2 lots :

Une procédure de consultation a été lancée début 2019, conformément à la délibération du Comité syndical en date du 28 février 2019 selon les lots suivants :
- **Lot 1** - Assainissement collectif : Territoires de la Brame, du Nord du Lot avec intégration de Clairac et Trentels, du Nord de Marmande et du Sud du Lot,
- **Lot 2** – Assainissement collectif : Territoire du Fumélois,
- **Lot 3** – Assainissement collectif : Territoire de Penne/St Sylvestre et de la commune de Tournon d'Agenais,
- **Lot 4** – Eau potable et Assainissement collectif : commune d'Aiguillon.

La durée proposée pour les délégations de service public est de 12 (douze) ans.

Le Comité syndical a été amené à se prononcer sur le **choix des délégataires** (Art. L 1441-1 du CGCT) pour **les lots 3 et 4**. Conformément à la règlementation (art. L1411-5 du CGCT), **le Rapport de présentation** établi par Madame la Présidente au terme des négociations, indiquant les motifs du choix des sociétés retenues et l'économie générale des contrats a été transmis avec la convocation au présent Comité.

La présentation du Directeur est jointe au présent procès-verbal.

Le Directeur précise que l'offre d'AGUR sur l'assainissement de Penne/St Sylvestre et Tournon s'est avérée plus travaillée et plus professionnelle. Quant à celle de VEOLIA, les auditions n'ont pas été concluantes, les personnes présentes n'avaient pas les éléments de réponse.
M. GUERIN, délégué de DAUSSE, pense que VEOLIA a fait une proposition en adéquation avec ce qu'elle connait du territoire alors qu'AGUR a répondu pour prendre un territoire. Le Directeur précise qu'AGUR a abordé des sujets tels que la gestion du réseau unitaire que VEOLIA n'a jamais développé. Elle s'est engagée à réduire les eaux claires parasites. Il s'agit d'un sujet actuel que connait VEOLIA mais que l'entreprise n'a pas proposé. Elle n'a pas fait d'efforts suffisants pour satisfaire les élus. Aujourd'hui, le syndicat doit répondre aux enjeux environnementaux pour l'avenir et doit pouvoir s'appuyer techniquement sur son partenaire exploitant. Madame LE LANNIC rappelle que le personnel de VEOLIA affecté à l'assainissement sera repris par AGUR, les techniciens sur place que connaissent les élus seront les mêmes. Par ailleurs, il est de plus en plus difficile d'avoir des retours rapides avec VEOLIA, ils ne sont quasiment plus présents sur le département.

M. LORENZON, Vice-Président du territoire de Penne/St Sylvestre, et M. LAVERGNE, Vice-Président du territoire de Tournon, indiquent avoir assisté aux auditions et constatent que les résultats obtenus par l'actuel exploitant ne sont pas satisfaisants. L'analyse des offres a été effectuée le plus objectivement possible. M. PAJOT, délégué de Villeréal et Vice-Président Travaux, indique que la culture d'entreprise d'AGUR est d'être présent sur le terrain et proche des élus et des usagers, c'est leur carte de visite.

En complément, Madame la Présidente indique que l'entreprise Derichebourg, qui avait candidaté pour les lot 1 et 2, est nouvelle dans le secteur de l'assainissement collectif. Elle a peu de contrats. Elle est plus tournée sur l'environnement, les déchets,... Le responsable financier de l'entreprise a estimé que la prise de risque était trop importante et les contraintes trop inhabituelles. L'intégration du prix unique sur 6 ans a également dérouté le candidat.
M. SAUVAUD, Maire d'Aiguillon, s'exprime sur le choix d'attribuer le contrat de DSP AEP et AC sur sa commune. Il indique qu'il s'agit d'un sujet sensible car l'exploitation des services a été confiée pendant 32 ans à VEOLIA. AGUR a réuni les meilleures conditions de service lors des négociations, il faut savoir passer d'une entreprise à une autre. Le Maire indique avoir découvert les compétences très développées d'Eau47 mises au service des collectivités membres. Il adresse de façon très sincère ses remerciement aux services.

- **Le Comité syndical approuve à la majorité, 167 voix pour, 1 abstention M. Gilbert GUERIN, l'attribution du lot 3 Assainissement collectif du territoire de Penne/St Sylvestre et de la commune de Tournon d'Agenais à la société AGUR.**
- **Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'attribution du lot 4 Eau potable et Assainissement collectif de la commune d'Aiguillon à la société AGUR.**
- **Les lots 1 et 2 n'ayant pas été attribués, le Comité syndical adopte à l'unanimité les avenants aux contrats DSP AC Nord Marmande avec Saur, AC Nord du Lot avec Saur, AC Brame avec Saur, Sud du Lot avec Suez et AC Clairac avec Véolia afin de prolonger la durée des contrats d'un an, soit jusqu'au 31.12.2020.**

2. Présentation des rapports de contrôle de l'exécution des contrats de Délégation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Année 2018

Le contrôle de l'exécution des contrats de Délégation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif est réalisé en interne par la cellule DSP. Cette mission vise à réaliser un meilleur contrôle en continu et à mener des mesures correctives en permanence.
Suite aux présentations effectuées en Commissions territoriales en octobre et en Commission de Contrôle Financier (CCF) et Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 14 novembre 2019, Lionel SEMPÉ, chargé de cette mission, a présenté et commenté une analyse synthétique de ces contrôles relatifs à l'année 2018 pour l'ensemble des Territoires d'EAU47 gérés en DSP.
La présentation du service de contrôle des contrats DSP est jointe au présent procès-verbal.

FINANCES — *Délibérations n°19-075-C à 19-090-C*

3. Détermination du montant des redevances des services AEP, AC et ANC de 2020 (part syndicale)

Conformément à la règlementation en vigueur, il appartient au Comité syndical de déterminer les montants des redevances eau potable et assainissement à appliquer à compter du 1er janvier 2020 sur l'ensemble de son territoire.
Il est proposé au Comité syndical :

- de maintenir en 2020 les tarifs des services en vigueur en 2019 sur Eau47, y compris les tarifs des prestations annexes assurées pour les services de l'eau potable et de l'assainissement par la Régie Eau47 et les tarifs de l'ANC, sauf pour l'AEP de l'Albret suite à son passage en régie au 1er janvier 2020 ;
- de reconduire les tarifs appliqués par les collectivités qui transfèrent en 2020 (notés en rouge).

Service EAU POTABLE / consommateurs domestiques

SECTEURS EN DSP	TARIFS 2019		TARIFS 2020 proposition	
	Abonnement / semestre en € HT	Consommation / m3 en € HT	Abonnement / semestre en € HT	Consommation / m3 en € HT
MAS AGENAIS Terr	13,15 €	0,3759 €	13,15 €	0,3759 €
PENNE ST-SYLV Terr	24,00 €	0,6500 €	24,00 €	0,6500 €
SUD MARMANDE	20,16 €	0,6147 €	20,16 €	0,6147 €
TOURNON	22,90 €	0,6414 €	22,90 €	0,6414 €
VIANNE centre-ville	3,00 €	0,1700 €	3,00 €	0,1700 €
Ex-SI XAINTRAILLES-MONTGAILLARD	5,00 €	0,2000 €	5,00 €	0,2000 €
Ex-SI CLAIRAC CASTELMORON	12,00 €	0,4000 €	12,00 €	0,4000 €
Ex-SI DAMAZAN BUZET	7,00 €	0,4800 €	7,00 €	0,4800 €

SECTEURS EN RÉGIE	TARIFS 2019				TARIFS 2020 proposition			
	Abonnement / semestre en € HT		Consommation / m3 en € HT		Abonnement / semestre en € HT		Consommation / m3 en € HT	
	Part investissement	Part exploitation	Part investissement	Part exploitation	Part investissement	Part exploitation	Part investissement	Part exploitation
CASTELJALOUX ville	15,60 €	26,78 €	0,3000 €	0,7600 €	15,60 €	26,78 €	0,3000 €	0,7600 €
PORTE DES LANDES	15,60 €	26,78 €	0,3000 €	0,7600 €	15,60 €	26,78 €	0,3000 €	0,7600 €
ALBRET	22,90 €	29,91 €	0,6414 €	0,7889 €	22,90 €	26,78 €	0,6414 €	0,7600 €
AMBRUS	15,60 €	14,40 €	0,3000 €	0,5000 €	15,60 €	14,40 €	0,3000 €	0,5000 €
BARBASTE	15,60 €	7,40 €	0,3000 €	0,6000 €	15,60 €	7,40 €	0,3000 €	0,6000 €
LAVARDAC	15,60 €	5,00 €	0,3000 €	1,1400 €	15,60 €	5,00 €	0,3000 €	1,1400 €
NÉRAC centre-ville	15,60 €	9,40 €	0,3000 €	0,8600 €	15,60 €	9,40 €	0,3000 €	0,8600 €
POMPIEY	15,60 €	9,40 €	0,3000 €	1,4850 €	15,60 €	9,40 €	0,3000 €	1,4850 €

Pour rappel, pour les territoires de Brame/Nord de Marmande/Nord du Lot/Sud du Lot et Villeneuve/Bias, la redevance eau potable est couverte par la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine prévue par les contrats.

Territoire	Tarif 2019	Tarif 2020
Porte des Landes	0,075 €/m^3	0,08 €/m^3
Albret	0,090 €/m^3	

M. VINCENT, délégué de NERAC, rappelle que lors du passage en régie du secteur de l'Albret, les prix appliqués ne subiraient aucune augmentation jusqu'au prochain mandat de 2020. Or en juin, certains usagers ont connu une hausse de 60 % de leur facture. Cela est dû à l'estimation faite sur une base de consommation moyenne de 120 m^3. Le Directeur rappelle que pour les abonnés dont la consommation est moindre, la part abonnement a donc plus de poids. La prochaine facture de fin d'année devrait être moins importante et s'équilibrer.
Par ailleurs, M. VINCENT ne comprend pas pourquoi sur une même commune il peut y avoir plus tarifs différents. Selon lui, l'ensemble des usagers devrait être traité de la même façon et payer un abonnement unique.
M. PENIDON rappelle que la commune de NERAC, tout comme AIGUILLON, TONNEINS, MARMANDE ou VILLENEUVE SUR LOT, ont souhaité scinder leur territoire en 2 en gardant la gestion autonome des centres-villes et en transférant au Syndicat Eau47 les écarts ruraux afin de permettre de construire des habitations dans des lieux très dispersés et coûteux à desservir. Il indique que le Syndicat Eau47 souhaiterait également pouvoir aligner les prix appliqués en zone rurale et eux des centres-villes. Un juste équilibre est à trouver afin de pouvoir continuer à satisfaire les demandes de travaux des collectivités. Madame LE LANNIC rappelle que la loi n'impose rien sur ce sujet mais que le Syndicat s'est engagé à réfléchir sur un prix unique à lisser sur toute la durée du prochain mandat.

➢ **Le Comité syndical approuve à la majorité, 166 voix pour, 2 contre M. Jean-Louis VINCENT et Thierry BOZELLI, les redevances du service Eau potable 2020 (part syndicale)**

Service ASSAINISSEMENT COLLECTIF/ consommateurs domestiques

SECTEURS EN DSP	TARIF 2019		TARIF 2020 proposition	
	Abonnement / semestre en € HT	Consommation / m3 en € HT	Abonnement / semestre en € HT	Consommation / m3 en € HT
BRAME	30,24 €	0,9679 €	30,24 €	0,9679 €
NORD DU LOT	30,24 €	0,9679 €	30,24 €	0,9679 €
NORD DE MARMANDE	30,24 €	0,9679 €	30,24 €	0,9679 €
SUD DU LOT	30,24 €	0,9679 €	30,24 €	0,9679 €
BUZET com	32,00 €	0,6277 €	32,00 €	0,6277 €
MIRAMONT com	20,28 €	0,5732 €	20,28 €	0,5732 €
CLAIRAC centre-ville	13,60 €	0,3700 €	13,60 €	0,3700 €
VIANNE centre-ville	0,60 €	0,0300 €	0,60 €	0,0300 €
CASTELMORON	3,81 €	0,1500 €	3,81 €	0,1500 €

SECTEURS EN RÉGIE	TARIF 2019				TARIF 2020 proposition			
	Abonnement / semestre en € HT		Consommation / m3 en € HT		Abonnement / semestre en € HT		Consommation / m3 en € HT	
	Part investissement	Part exploitation	Part investissement	Part exploitation	Part investissement	Part exploitation	Part investissement	Part exploitation
BOURLENS	17,50 €	17,50 €	0,3500 €	1,2000 €	17,50 €	17,50 €	0,3500 €	1,2000 €
CASTELJALOUX ville	17,50 €	29,00 €	0,3500 €	1,0360 €	17,50 €	29,00 €	0,3500 €	1,0360 €
CAUMONT (ex SI SdM)	17,50 €	24,50 €	0,3500 €	1,4080 €	17,50 €	24,50 €	0,3500 €	1,4080 €
DAMAZAN	17,50 €	29,24 €	0,3500 €	0,8690 €	17,50 €	29,24 €	0,3500 €	0,8690 €
FOURQUES/GARONNE	17,50 €	11,42 €	0,3500 €	0,5000 €	17,50 €	11,42 €	0,3500 €	0,5000 €
LEYRITZ-MONCASSIN	17,50 €	15,10 €	0,3500 €	0,4900 €	17,50 €	15,10 €	0,3500 €	0,4900 €
MONHEURT	17,50 €	39,39 €	0,3500 €	1,2800 €	17,50 €	39,39 €	0,3500 €	1,2800 €
PINDERES	17,50 €	4,00 €	0,3500 €	0,2000 €	17,50 €	4,00 €	0,3500 €	0,2000 €
PUCH AGENAIS	17,50 €	11,25 €	0,3500 €	0,4200 €	17,50 €	11,25 €	0,3500 €	0,4200 €
SAINTE-BAZEILLE	17,50 €	13,90 €	0,3500 €	0,4500 €	17,50 €	13,90 €	0,3500 €	0,4500 €
SAINTE-MARTHE	17,50 €	18,50 €	0,3500 €	0,6000 €	17,50 €	18,50 €	0,3500 €	0,6000 €
SAUMEJAN	17,50 €	39,39 €	0,3500 €	1,2800 €	17,50 €	39,39 €	0,3500 €	1,2800 €
XAINTRAILLES com	17,50 €	24,15 €	0,3500 €	0,7412 €	17,50 €	24,15 €	0,3500 €	0,7412 €
AMBRUS	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,5100 €	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,5100 €
BARBASTE	17,50 €	13,80 €	0,3500 €	0,4800 €	17,50 €	13,80 €	0,3500 €	0,4800 €
LAPARADE	17,50 €	6,80 €	0,3500 €	0,2900 €	17,50 €	6,80 €	0,3500 €	0,2900 €
LAVARDAC	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,6000 €	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,6000 €
MONTGAILLARD	17,50 €	13,25 €	0,3500 €	0,4550 €	17,50 €	13,25 €	0,3500 €	0,4550 €
MONTPOUILLAN	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,8000 €	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,8000 €
NERAC centre	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,8750 €	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,8750 €
NERAC hameaux	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,8150 €	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,8150 €
POMPIEY	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,3830 €	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,3830 €
MAS D'AGENAIS	17,50 €	14,32 €	0,3500 €	1,2834 €	17,50 €	14,32 €	0,3500 €	1,2834 €
CALONGES	17,50 €	31,12 €	0,3500 €	1,1900 €	17,50 €	31,12 €	0,3500 €	1,1900 €
FUMEL CDC 13 com	17,50 €	17,50 €	0,3500 €	0,9450 €	17,50 €	17,50 €	0,3500 €	0,9450 €
ALBRET (DSP 2019)	30,24 €	27,89 €	0,9679 €	0,6910 €	30,24 €	27,89 €	0,9679 €	0,6910 €

TOUS LES TERRITOIRES (DSP et RÉGIE)	2020 : maintien tarifs 2019
Redevance de **contrôle périodique des installations existantes**	**6,50 € net /semestre/abonné**
Redevance de **contrôle périodique des installations existantes** dont l'habitation n'est **pas raccordée au réseau** public d'eau potable (ex : puits), et pour une 2e installation	**78,00 € net /installation**
Redevance de **contrôle diagnostic (conception-réalisation)** demandé dans le cadre d'un permis de construire, pour l'instruction des dossiers **d'installations neuves ou réhabilitées** - de **moins de 20 équivalent-habitants** (charge brute de pollution inférieure à 1.2 kg/j de DBO5) - de **plus de 20 équivalent-habitants** (charge brute de pollution supérieure à 1.2 kg/j de DBO5)	 **100,00 € net /installation** **200,00 € net /installation**
Redevance **contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente** - Visite - Contre-visite	 **100,00 € net /installation** **50,00 € net /installation**

➢ **Le Comité syndical approuve à la majorité, 166 voix pour, 2 contre M. Jean-Louis VINCENT et Thierry BOZELLI, les redevances du service Assainissement (collectif et non collectif) 2020.**

Eau potable – Tarifs spécifiques	À compter de 2020 : maintien tarifs 2019 en € HT
Frais d'accès au service sans déplacement	**17,50 €**
Frais d'accès au service avec déplacement	**35,00 €**
Frais de fermeture/ouverture de branchement	**26,25 €**
Coût horaire d'intervention si non-respect du Règlement de Service	**35,00 €**
Frais d'étalonnage (Banc COFRAC) d'un compteur DN 15 ou 20 mm	**210,00 €**
Frais d'expertise d'un compteur DN 15 ou 20 mm	**220,00 €**
Frais d'étalonnage (Ban COFRAC) et d'expertise d'un compteur DN 15 ou 20 mm	**310,00 €**
Remplacement de compteur gelé, détérioré ou disparu selon diamètre nominal : ○ **DN 15 mm** ○ **DN 20 mm** ○ **DN 30 mm** ○ **DN 40 mm**	 **60,00 €** **66,00 €** **147,50 €** **197,50 €**
Prix de l'eau depuis borne incendie, borne de lavage, ou chantier divers	**2,60 € / m3**
Réfection des coffrets-compteurs détériorés ou écrasés par le passage de véhicules (main d'œuvre, déplacement tractopelle éventuel, fourniture coffret et pièces diverses)	**100,00 €**
Forfait branchement compteur d'eau (réseau existant à proximité à moins de 10 ml de la parcelle à raccorder)	**600,00 € net**
Forfait branchement compteur d'eau pour les communes (pose d'un compteur pour un bien propre à la commune)	**Gratuit si usage public (hors arrosage)**

Eau potable – Tarifs spécifiques	À compter de 2020 : maintien tarifs 2019 en € HT
Prestations supplémentaires pour travaux de raccordement :	
- Main d'œuvre (frais de gestion inclus)	35 € HT/ heure
- Intervention avec engins de terrassement (prix horaire incluant le chauffeur)	59 € HT/ heure
- Réalisation tranchée ordinaire, ouverture et remblai	Voir bordereau de prix
- Pièces (les plus fréquemment utilisées)	Voir bordereau de prix

Assainissement collectif – Tarifs spécifiques	À compter de 2020 : maintien tarifs 2019 en € HT
Frais d'accès au service pour les usagers non abonnés au service eau potable	17,50 €
Coût horaire d'intervention si non-respect du Règlement de Service	35,00 €
Contrôle de conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif	70,00 €
Prestations supplémentaires pour travaux :	
- Main d'œuvre (frais de gestion inclus)	35 € HT/ heure
- Intervention avec engins de terrassement (prix horaire incluant le chauffeur)	59 € HT/ heure

➢ **Le Comité syndical approuve à la majorité, 166 voix pour, 2 contre M. Jean-Louis VINCENT et Thierry BOZELLI, les tarifs des prestations annexes assurées pour les services de l'eau potable et de l'assainissement par la Régie Eau47 à compter du 1er janvier 2020.**

4. Décisions modificatives du BP 2019

Budget Principal

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements pour les raisons suivantes :

- Le Syndicat a contracté un emprunt pour financer l'acquisition des nouveaux locaux au RDC afin de créer des salles de réunion et aménager l'ancienne salle de réunion du 1er étage en bureaux. Le versement des fonds a eu lieu le 20 août et la 1ère échéance de remboursement est fixée au 1er mars 2020. Il convient donc de considérer les Intérêts Courus non Échus (ICNE) sur l'exercice 2019 ;
- L'installation et la mise en route des nouveaux logiciels Finances et Ressources Humaines va s'effectuer courant novembre et décembre de cette année. Ne disposant pas de service informatique, le Syndicat a opté pour une solution en mode hébergé qui nécessite des crédits de fonctionnement supplémentaires.

Budget Principal		Dépenses		
Fonctionnement				
Articles		BP 2019	DM	Total
022	Dépenses imprévues	130 200 €	**- 52 910 €**	77 290 €
6135	Locations mobilières	2 100 €	**+52 000 €**	54 100 €
661121	Intérêts courus non échus 2019	1 122 €	**+910 €**	2 032 €
TOTAL		/	**0 €**	/

➢ **Le Comité syndical approuve à l'unanimité les décisions modificatives au Budget Principal.**

Budget Régie Eau potable

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements pour les raisons suivantes :

- La régie d'Eau47 a contracté un emprunt pour financer l'aménagement d'un bâtiment pour la Régie Eau47 sur la commune de NERAC. Le versement des fonds a eu lieu le 20 août et la 1ère échéance de remboursement est fixée au 1er mars 2020. Il convient donc de considérer les ICNE sur l'exercice 2019.

Budget Régie Eau Potable		Dépenses		
Fonctionnement				
Articles		BP 2019	DM	Total
022	Dépenses imprévues	157 736 €	**-1 315 €**	156 421 €
661121	Intérêts courus non échus 2019	1 032 €	**+1 315 €**	2 347 €
TOTAL		/	**0 €**	/

➢ **Le Comité syndical approuve à l'unanimité les décisions modificatives au Budget Régie Eau potable.**

Budget Assainissement Collectif

Suite au transfert de compétences de diverses communes au 1er janvier 2019, il a été procédé à l'intégration des emprunts dans la dette du budget assainissement. Le remboursement de ceux-ci implique une augmentation de crédits à ceux déjà votés lors du BP, matérialisée par les virements suivants :

Budget Assainissement Collectif		Dépenses		
Investissement				
Articles		BP 2019	DM	Total
1641	Emprunts	1 490 500 €	**+15 000 €**	1 505 500 €
1678	Autres emprunts (Agence de l'Eau)	285 250 €	**+10 000 €**	295 250 €
020	Dépenses imprévues	96 235 €	**-25 000 €**	71 235 €
TOTAL		/	**0 €**	/

-Suite au transfert de compétences de diverses communes au 1er janvier 2019, il a été procédé à l'intégration des immobilisations et subventions amortissables dans l'actif du budget assainissement. L'amortissement de ceux-ci implique une dotation qu'il convient d'ajouter aux crédits déjà votés pour les opérations d'ordre lors du BP.
L'augmentation du budget qui en découle est la suivante :

Fonctionnement	**Dépenses en €**				**Recettes en €**			
	Article	BP 19	DM	Total Budget	Article	BP 19	DM	Total Budget
Amortissement des immobilisations	6811	2 121 000	**163 500**	2 284 500				
Quote-part des subv. amortissables					777	1 266 450	**85 050**	1 351 500
TOTAL		/	**163 500**	/		/	**85 050**	/

Investissement	**Dépenses en €**				**Recettes en €**			
	Article	BP 19	DM	Total Budget	Article	BP 19	DM	Total Budget
Amortissement Frais d'études					28031	13 450	**1 330**	14 780
Amortissement Autres terrains					281728	0	**940**	940
Amortissement Bât. d'exploitation					2817311	70 800	**30 460**	101 260

Amortissement Réseaux					2817532	261 600	**121 520**	383 120
Amortissement Équipements					2817562	67 520	**2 095**	69 615
Amortissement Mat. outillage					281757	0	**7 155**	7 155
Amortissement des subventions AEAG	139111	397 110	**21 420**	418 530				
Amortissement des subventions DPT	13913	502 910	**63 630**	566 540				
TOTAL			**85 050**				**163 500**	

➢ **Le Comité syndical approuve à l'unanimité les décisions modificatives au Budget Assainissement collectif.**

Budget Eau Potable

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements pour la raison suivante :

- suite à l'intégration des immobilisations « en-cours » pour l'exercice 2019, il convient d'ajouter les crédits relatifs aux dotations d'amortissement de ces biens.

Budget Eau Potable		Dépenses		
Fonctionnement				
Articles		BP 2019	DM	Total
6811	Amortissement des immobilisations	4 980 185 €	**+333 630 €**	5 313 815 €
023	Virement à la section d'investissement	6 594 301 €	**-333 630 €**	6 260 671 €
TOTAL		/	**0 €**	/

➢ **Le Comité syndical approuve à l'unanimité les décisions modificatives au Budget Eau potable.**

Budget Eau Potable		Recettes		
Investissement				
Articles		BP 2019	DM	Total
021	Virement de la section de fonctionnement	6 594 301 €	**-333 630 €**	6 260 671 €
281311	Amortissement bâtiment d'exploitation	553 730 €	**+7 858 €**	561 588 €
281351	Amortissement des bâtiments d'exploitation	0 €	**+10 203 €**	10 203 €
281531	Amortissement des réseaux	3 188 406 €	**+203 550 €**	3 391 956 €
281561	Amortissement des équipements service de distribution	635 341 €	**+102 496 €**	737 837 €
2817311	Amortissement des bâtiments d'exploitation	19 344 €	**+9 236 €**	28 580 €
2817531	Amortissement réseaux d'eau	445 942 €	**+153 €**	446 095 €
2817561	Amortissement service de distribution d'eau	131 876 €	**+52 €**	131 928 €
28031	Amortissement des frais d'études	0 €	**+82 €**	82 €
TOTAL		/	**0 €**	/

5. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits du BP 2020

L'article L.1612-1 du CGCT prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'Assemblée, qui précise le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ainsi, le Comité syndical a été appelé à autoriser, du 1er janvier 2020 jusqu'au vote du Budget 2020, l'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% de celles prévues aux Budgets 2019, soit les sommes suivantes :

Budget Principal

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLÉS	BUDGET 2019 en €	25%
20	2051	Concession et droits assimilés	80 000	20 000
		Total Chapitre 20	**80 000**	**20 000**
21	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	56 100	14 025
	2131	Bâtiments publics	478 700	119 675
	2181	Install. Générales, agencements	72 000	18 000
	2182	Matériel roulant	49 000	12 250
	2183	Matériel informatique	101 400	25 350
	2184	Mobilier	12 100	3 025
		Total Chapitre 21	**769 300**	**192 325**
			849 300	**212 325**

Budget Régie Assainissement Collectif

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLÉS	BUDGET 2019 en €	25%
21	2154	Matériel industriel	74 690	18 672
	2155	Outillage industriel	310	78
	21562	Matériel spécifique d'exploitation	2 000	500
	2157	Agencement et aménagements du mat. et outil. Indus	26 560	6 640
	2182	Matériel de transport	35 000	8 750
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000	3 750
	2188	Autres	23 440	5 860
		Total Chapitre 21	**177 000**	**44 250**

Budget Assainissement Non Collectif

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLÉS	BUDGET 2019 en €	25%
21	2188	Autres immobilisations corporelles	131 803	32 951
		Total Chapitre 21	**131 803**	**32 951**

Budget Eau potable

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLÉS	BUDGET 2019 en €	25%
20	2031	Frais d'études	2 500	625
	2033	Frais d'insertion	20 000	5 000
		Total Chapitre 20	**22 500**	**5 625**
21	2111	Terrains	60 166	15 041
		Total Chapitre 21	**60 166**	**15 041**

23	2313	Construction	2 816 247	704 062
	2315	Installation, matériel et outillage techniques	11 294 184	2 823 546
	2317	Immo. reçues au titre d'une mise à disposition	474 000	118 500
		Total Chapitre 23	**14 584 431**	**3 646 108**
		TOTAL	**14 667 097**	**3 666 774**

Budget Régie Eau potable

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLÉS	BUDGET 2019 en €	25%
20	2033	Frais d'insertion	2 500	625
	2051	Concession et droits assimilés	11 750	2 938
		Total Chapitre 20	**14 250**	**3 563**
21	21311	Bâtiments d'exploitation	15 000	3 750
	21351	Bâtiments d'exploitation	20 000	5 000
	21561	Service de distribution d'eau	13 000	3 250
	2157	Aménagt et agencement du mat. ou outillages	22 000	5 500
	2181	Inst. Générales, agencement et aménagements divers	20 000	5 000
	2182	Matériel roulant	180 000	45 000
	2183	Matériel informatique	24 472	6 118
	2184	Mobilier	24 500	6 125
	2188	Autres	57 375	14 343
		Total Chapitre 21	**376 347**	**94 086**
23	2313	Construction	1 677 511	419 378
		Total Chapitre 23	**1 677 511**	**419 378**
			2 068 108	**517 027**

Budget Assainissement Collectif

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLÉS	BUDGET 2019 en €	25%
20	2031	Frais d'études	100 000	25 000
	2033	Frais d'insertion	20 000	5 000
		Total Chapitre 20	**120 000**	**30 000**
21	2111	Terrains	99 908	24 977
		Total Chapitre 21	**99 908**	**24 977**
23	2313	Construction	4 819 687	1 204 922
	2315	Installation, matériel et outillage techniques	9 478 110	2 369 527
		Total Chapitre 23	**14 297 797**	**3 574 449**
		TOTAL	**14 517 705**	**3 629 426**

➢ **Le Comité syndical autorise à l'unanimité, du 1er janvier 2020 jusqu'au vote du Budget 2020, l'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% de celles prévues aux Budgets principal, assainissement collectif, assainissement non collectif, eau potable, régie eau potable et régie assainissement collectif.**

6. Reprise des résultats de clôture 2018 des nouveaux secteurs intégrés à Eau47 en 2019 – Décisions modificatives comptables correspondantes

Conformément aux règles en matière de transfert de compétences, et aux modalités définies pour EAU47, le Comité syndical a été appelé à approuver la reprise des résultats budgétaires de clôture 2018, sur la base de leurs comptes administratifs et comptes de gestion, des communes et syndicats ayant transféré leurs compétences eau potable ou

assainissement collectif à Eau47 depuis le 1er janvier 2019. À ce titre, il est rappelé que, dans la plupart des cas, ces transferts ont notamment entraîné la reprise des encours de dette, dont il faut tenir compte conformément à la délibération d'EAU47 du 31 mars 2016 définissant un cadre directeur pour les conditions de reprise des résultats budgétaires. Au vu de cette délibération, des éléments budgétaires fournis et de la situation financière de chacune des collectivités d'origine, les règles de reprises des résultats sont les suivantes :

- les résultats d'investissement déficitaires ou excédentaires sont repris par le Syndicat EAU47,
- les résultats de fonctionnement excédentaires sont conservés par la commune lorsque l'endettement transféré à EAU47 est nul ou faible, ou alors partagé pour moitié entre la commune et le Syndicat EAU47, déduction faite de ce résultat des reversements des différentes redevances à effectuer par EAU47 à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'exercice 2018,
- les résultats de fonctionnement déficitaires sont conservés dans les budgets communaux,
- certaines communes (Barbaste, Lavardac, Pompiey et Vianne) avaient un budget unique pour les 2 services eau et assainissement. Les résultats de clôture de ces communes repris par EAU47 seront répartis à parts égales sur les budgets « régie eau potable » et « régie assainissement collectif ».

Il convient donc de délibérer pour les reprises des résultats des communes ou syndicats concernés dans les conditions suivantes :

Budget annexe AEP MUTUALISÉ

Collectivité d'origine	*Résultats de clôture – CA/CG 2018*		*Repris par EAU47*	*Conservé par la collectivité d'origine*
VIANNE (AEP) Budget unique eau et AC	Investissement	27 657,57 €	27 657,57 €	0,00 €
	Fonctionnement	-16 645,57 €	0,00 €	-16 645,57 €
	Total	**11 012,00 €**	**27 657,57 €**	**-16 645,57 €**

Il résulte de cette répartition la Décision Modificative suivante :

Fonctionnement	**Dépenses en €**				**Recettes en €**			
	Article	BP 19	DM	Total Budget	Article	BP 19	DM	Total Budget
Autres produits exceptionnels					778	1 000	**+ 27 660**	28 660
Fourn. non stockables	6061	16 000	**+ 2 660**	18 660				
Autres	61528	0	**+ 13 000**	13 000				
Redevances occup. Dom. Public	6356	3 000	**+ 12 000**	15 000				
TOTAL			**27 660**				**27 660**	

Budget annexe AC MUTUALISÉ

Collectivité d'origine	*Résultats de clôture – CA/CG 2018*		*Repris par EAU47*	*Conservé par la collectivité d'origine*
MAS D'AGENAIS commune (AC)	Investissement	58 849,91 €	58 849,91 €	0,00 €
	Fonctionnement	-44 613,10 €	0,00 €	-44 613,10 €
	Total	**14 236,81 €**	**58 849,91 €**	**-44 613,10 €**
VIANNE (AC) (budget unique)	Investissement	Cf. budget eau	Cf. budget eau	Cf. budget eau
	Fonctionnement	Cf. budget eau	Cf. budget eau	Cf. budget eau
	Total	Cf. budget eau	Cf. budget eau	Cf. budget eau

Il résulte de cette répartition la Décision Modificative suivante :

Fonctionnement	Dépenses en €				Recettes en €			
	Article	BP 19	DM	Total Budget	Article	BP 19	DM	Total Budget
Autres produits exceptionnels					778	2 500 000	**58 850**	2 558 850
Intérêts des emprunts	66111	545 000	**5 000**	550 000				
ICNE 2019	661121	185 000	**1 000**	186 000				
Autres charges financières	6688	0	**700**	700				
Charges diverses de gestion	658	114 000	**52 150**	166 150				
TOTAL			**58 850**				**58 850**	

Budget annexe RÉGIE AEP

Collectivité d'origine	*Résultats de clôture – CA/CG 2018*		*Repris par EAU47*	*Conservé par la collectivité d'origine*
AMBRUS Budget Principal (pas de BA)	Investissement	sans objet (pas de budget annexe)		
	Fonctionnement			
	Total			
BARBASTE (AEP/AC) (budget unique)	Investissement	48 834,62 €	48 834,62 €	0,00 €
	Fonctionnement	67 785,40 €	61 234,95 €	6 550,45 €
	Total	**116 620,02 €**	**110 069,57 €**	**6 550,45 €**
LAVARDAC (AEP/AC) (budget unique)	Investissement	1 449,83 €	1 449,83 €	0,00 €
	Fonctionnement	174 414,73 €	116 491,09 €	57 923,64 €
	Total	**175 864,56 €**	**117 940,92 €**	**57 923,64 €**
NÉRAC (AEP)	Investissement	-107 050,57 €	-107 050,57 €	0,00 €
	Fonctionnement	145 739,42 €	115 701,73 €	30 037,69 €
	Total	**38 688,85 €**	**8 651,16 €**	**30 037,69 €**
POMPIEY (AEP) (budget unique)	Investissement	33 258,99 €	33 258,99 €	0,00 €
	Fonctionnement	46 406,69 €	0,00 €	46 406,69 €
	Total	**79 665,68 €**	**33 258,99 €**	**46 406,69 €**

Il résulte de cette répartition la Décision Modificative suivante pour le Budget Annexe Régie Eau Potable :

Fonctionnement	Dépenses en €				Recettes en €			
	Article	BP 19	DM	Total Budget	Article	BP 19	DM	Total Budget
Autres produits exceptionnels					778	500	**+ 139 286**	139 786
Charges div. de gestion courante	658	3 500	**+139 286**	142 786				
TOTAL			**139 286**				**139 286**	

Budget annexe RÉGIE AC

Collectivité d'origine	*Résultats de clôture – CA/CG 2018*		*Repris par EAU47*	*Conservé par la collectivité d'origine*
AMBRUS Budget Principal (pas de BA)	Investissement	sans objet (pas de budget annexe)		
	Fonctionnement			
	Total			
BARBASTE (AEP/AC) (budget unique)	Investissement	Cf. budget eau	Cf. budget eau	Cf. budget eau
	Fonctionnement	Cf. budget eau	Cf. budget eau	Cf. budget eau
	Total	Cf. budget eau	Cf. budget eau	Cf. budget eau
LAPARADE (AC)	Investissement	18 736,15	18 736,15	0,00
	Fonctionnement	-3 040,06	0,00	-3 040,06
	Total	**15 696,09**	**18 736,15**	**-3 040,06**
LAVARDAC (AEP/AC) (budget unique)	Investissement	Cf. budget eau	Cf. budget eau	Cf. budget eau
	Fonctionnement	Cf. budget eau	Cf. budget eau	Cf. budget eau
	Total	Cf. budget eau	Cf. budget eau	Cf. budget eau
MONTGAILLARD (AC) Budget Principal (pas de BA)	Investissement	sans objet (pas de budget annexe)		
	Fonctionnement			
	Total			
MONTPOUILLAN (AC)	Investissement	10 289,79 €	10 289,79 €	0,00 €
	Fonctionnement	3 886,32 €	0,00 €	3 886,32 €
	Total	**14 176,11 €**	**10 289,79 €**	**3 886,32 €**
NÉRAC (AC)	Investissement	-147 338,03 €	-147 338,03 €	0,00 €
	Fonctionnement	217 474,65 €	134 394,45 €	83 080,20 €
	Total	**70 136,62 €**	**-12 943,58 €**	**83 080,20 €**
POMPIEY (AC) (budget unique)	Investissement	Cf. budget eau	Cf. budget eau	Cf. budget eau
	Fonctionnement	Cf. budget eau	Cf. budget eau	Cf. budget eau
	Total	Cf. budget eau	Cf. budget eau	Cf. budget eau
CC FUMEL VALLÉE DU LOT (AC)	Investissement	377 547,83 €	377 547,83 €	0,00 €
	Fonctionnement	171 041,63 €	85 520,81 €	85 520,82 €
	Total	**548 589,46 €**	**463 068,64 €**	**85 520,82 €**

Il résulte de cette répartition la Décision Modificative suivante pour le Budget Annexe Régie Assainissement :

Fonctionnement	**Dépenses en €**				**Recettes en €**			
	Article	BP 19	DM	Total Budget	Article	BP 19	DM	Total Budget
Autres produits exceptionnels					778	0	**+ 622 730**	622 730
Autres charges exceptionnelles	678	0	**+ 12 944**	12 944				
Charges div. de gestion courante	658	430 473	**+ 609 786**	1 040 259				
TOTAL			**622 730**				**622 730**	

Budget annexe ANC

Collectivité d'origine	*Résultats de clôture – CA/CG 2018*		*Repris par EAU47*	*Conservé par la collectivité d'origine*
AMBRUS	Investissement	sans objet		

Budget Principal (pas de BA)	Fonctionnement	(pas de budget annexe)		
	Total			
LAVARDAC (ANC) (budget unique)	Investissement	sans objet (pas de budget annexe spécifique pour l'ANC)		
	Fonctionnement			
	Total			
MONTGAILLARD (ANC) Budget Principal (pas de BA)	Investissement	sans objet (pas de budget annexe)		
	Fonctionnement			
	Total			
MONTPOUILLAN (ANC)	Investissement	sans objet (pas de budget annexe spécifique pour l'ANC)		
	Fonctionnement			
	Total			
NÉRAC (ANC)	Investissement	sans objet (pas de budget annexe spécifique pour l'ANC)		
	Fonctionnement			
	Total			
POMPIEY (ANC)	Investissement	sans objet (pas de budget annexe spécifique pour l'ANC)		
	Fonctionnement			
	Total			
VIANNE (ANC) (budget unique)	Investissement	sans objet (budget annexe unique AEP/ AC/ ANC)		
	Fonctionnement			
	Total			
SI MAS AGENAIS (ANC)	Investissement	0 €	0 €	0 €
	Fonctionnement	28 405,70 €	28 405,70 €	0 €
	Total	**28 405,70 €**	**28 405,70 €**	**0 €**
CC FUMEL VALLÉE DU LOT (ANC)	Investissement	9 616,00 €	9 616,00 €	0,00 €
	Fonctionnement	136 930,90 €	68 465,45 €	68 465,45 €
	Total	**146 546,90 €**	**78 081,45 €**	**68 465,45 €**

Il résulte de cette répartition la Décision Modificative suivante :

Fonctionnement	Dépenses en €				Recettes en €			
	Article	BP 19	DM	Total Budget	Article	BP 19	DM	Total Budget
Autres produits exceptionnels					778	0	**+ 106 487**	106 487
Charges div. de gestion courante	658	1 226 478	**+ 88 387**	1 314 865				
Autres charges excep.	678	0	**+ 18 100**	18 100				
TOTAL			**106 487**				**106 487**	

➢ **Le Comité syndical autorise à l'unanimité les reprises de résultats de clôture 2018 des nouveaux secteurs intégrés à Eau47 en 2019 ainsi que les décisions modificatives comptables correspondantes.**

7. Participation 2019 des collectivités au Fonds de solidarité

Le Syndicat EAU47 gère un Fonds de Solidarité alimenté par la participation de plusieurs collectivités à hauteur de 0,0015 € par mètre cube d'eau potable facturé, afin d'aider les pays en voie de développement dans des projets relatifs à l'adduction d'eau potable et l'assainissement et soutenus par des associations.
Les volumes d'eau facturés mentionnés sont issus du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services 2018, présenté en juin 2019.

Dans ce cadre, il a été demandé au Comité de bien vouloir approuver les participations 2019 des collectivités, à recouvrer par le budget annexe « Solidarité », selon le détail suivant :

Collectivités	Volumes facturés 2018	Montant de la participation 2019
Syndicat EAU47	9 426 872 m3	14 140,31 €
Syndicat de La Lémance	1 237 277 m3	1 855,92 €
Syndicat de Cocumont	481 060 m3	721,59 €
Syndicat de Clairac-Castelmoron	528 588 m3	792,88 €
	11 673 797 m3	**17 510,70 €**

➢ **Le Comité syndical valide à l'unanimité les participations 2019 des collectivités au Fonds de solidarité à hauteur de 17 510,70 €.**

ENVIRONNEMENT — Délibérations n°19-091-C et 19-092-C

8. **Borne monétique de puisage : correction de la délibération n°17_096_C – Détermination du tarif pour borne monétique de puisage eau potable et de la décision n°18_021_B - Modèle de convention**

Lors de la séance du 15 novembre 2017, le Comité syndical a approuvé le tarif pour la redevance acquittée par les usagers des bornes monétiques pour puisage d'eau. Une erreur sur la part consommation « investissements mutualisés » a été commise sur la délibération, qui ne correspond pas à ce que les élus ont voté : 1,00 € HT noté sur la délibération, 1,50 € HT voté par les élus.
Il a été proposé au Comité de se prononcer sur l'annulation et le remplacement de la délibération n°17_096_C en conséquence et rectifier uniquement le tarif suivant :

Tous Territoires Eau Potable – Abonnement borne puisage	Abonnement HT/semestre	Consommation HT /m³
Part « exploitation »	**0,00 €**	**0,50 €**
Part « investissements mutualisés »	**0,00 €**	~~**1,00 €**~~ 1,50 €

➢ **Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'annulation et le remplacement de la délibération n°17-096-C du 15/11/2017 relative au tarif de la redevance d'eau potable par les usagers des bornes monétiques de puisage d'eau afin de corriger une erreur des services.**

D'autre part, le bureau syndical du 26 avril 2018 a validé une mise à jour du modèle de convention pour puisage d'eau potable sur ces bornes monétiques d'EAU47. Les termes utilisés dans l'article 6 – Prix d'accès à l'eau, nécessitent quelques précisions comme suit, sans pour autant en modifier le prix fixé en novembre 2017 :

- Redevance « prélèvement » de l'Agence de l'eau : 0,33 € HT/m³ : remplacement de « prélèvement » par « **pollution** » ;
- Part « Régie d'exploitation » : 0,50 € HT/m³ : préciser la répartition suivante :
  1. **Part « Régie d'exploitation » : 0,420 € HT m³**
  2. **+ Redevance « prélèvement » : 0,080 € HT m³**

➢ **Le Comité syndical valide à l'unanimité le nouveau modèle de convention pour puisage d'eau potable sur les bornes monétiques d'Eau47 et notamment la répartition des redevances.**

9. **Défrichage Clarens**

Dans le cadre de la construction de la station d'épuration de Clarens et de la construction du bâtiment de la Régie d'exploitation de Casteljaloux, une demande d'autorisation de défrichement a été présentée auprès du Préfet de Lot-et-Garonne et accordée par Arrêté du 11 août 2019.
Les parcelles à défricher (constituées de bois) représentent une surface totale autorisée de 2 ha 20 ares.
Toutefois, cette autorisation est soumise à compensation :

- **Reboisement** pour une surface correspondant à la surface défrichée assortie d'un coefficient multiplicateur égal à 2, soit une surface de compensation de **4ha 40ca 00a** (2ha 20ca 00a x 2) ;
- **Travaux d'aménagement sylvicole d'un montant de 16 280,00 € ;**

- **Versement de l'indemnité de 16 280,00** € au fonds stratégique de la forêt et du bois si aucune des formalités ci-dessus n'a été accomplie dans l'année qui suit la notification de l'Arrêté (11 Août 2019).

Madame la Présidente propose d'ajourner cette décision afin de se renseigner sur le coût et les modalités du reboisement et de déterminer les aides administratives proposées par le service des forêts de la DDT. L'assemblée accepte à l'unanimité le report de ce sujet.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE — Délibérations n°19-093-CBIS à 19-096-C

10. Approbation des transferts de compétences à Eau47 des communes et EPCI-FP à compter du 1er janvier 2020

Notamment dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui prévoit le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux intercommunalités à compter du 1er janvier 2020, le Comité syndical a été amené à approuver les demandes de transfert à Eau47 suivantes :

Commune ou EPCI-FP	Compétence transférée pour les nouvelles communes			Date délibération collectivités
	AEP	AC	ANC	
Syndicat des Eaux de Damazan-Buzet : Buzet sur Baïse, Damazan, St Léger et St Pierre de Buzet (AEP/ANC déjà à Eau47), Caubeyres, Fargues sur Ourbise et St Léon	DSP VEOLIA		Régie	26/11/2018
Syndicat des Eaux de Clairac-Castelmoron : Grateloup St Gayrand et Castelmoron sur Lot, Clairac et Laparade (AC déjà à Eau47)	DSP VEOLIA		Régie	18/06/2019
Castelmoron sur Lot		DSP VEOLIA		17/06/2019
CDC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres PAPS : 13 communes déjà à Eau47	Déjà à Eau47	Déjà à Eau47	Déjà à Eau47	19/09/2019
CDC Lot et Tolzac : 14 communes déjà à Eau47 + Castelmoron sur lot	Déjà à Eau47	Déjà à Eau47	Déjà à Eau47	25/09/2019
CDC Val de Garonne : 35 communes déjà membres d'Eau47 dont Grateloup St Gayrand	Déjà à Eau47	Déjà à Eau47	Déjà à Eau47	En attente
Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois CAGV : 19 communes déjà membres d'Eau47	Déjà à Eau47			En attente (prévu en décembre)
CDC Confluent et Coteaux de Prayssas : 28 communes déjà à Eau47 + St Léon	DSP VEOLIA		Régie	En attente (prévu en décembre)

La répartition des nouvelles communes par Territoire d'Eau47 serait la suivante :

Collectivité d'origine	Territoire Eau47 de rattachement
Ex SI CLAIRAC-CASTELMORON : Castelmoron sur Lot, Grateloup St Gayrand	NORD DU LOT
Ex SI DAMAZAN-BUZET Caubeyres, Fargues sur Ourbise et St Léon	PORTE DES LANDES

➢ **Le Comité syndical approuve à l'unanimité les extensions de périmètre à intervenir au 1er janvier 2020 telles que présentées ci-dessus et les répartitions par territoire Eau47. Il adopte également la mise à jour des annexes des statuts et du règlement intérieur d'Eau47 en**

11. Recomposition des territoires

Pour rappel, le Syndicat EAU47 est découpé en 12 territoires et chaque transfert d'anciens Syndicats amène habituellement la création d'un nouveau territoire EAU47, ce qui pourrait porter le nombre de territoires à 14 au

1er janvier 2020. Cela engendre la multiplication des réunions et alourdi l'organisation d'EAU47. Les coûts de déplacement, de personnel et de logistique deviennent très élevés.
Cette question a été évoquée en commissions territoriales tout au long du mois d'octobre et les Vice-Présidents de chaque territoire se sont réunis le 30 septembre dernier afin de l'évoquer. Gérard PENIDON présentera aux élus les différents projets évoqués. Le Comité a été amené à valider la nouvelle répartition des territoires du Syndicat EAU47 suivante :

- Fusion des territoires de Penne/St Sylvestre, Tournon et Fumélois ;
- Fusion des territoires du Mas d'Agenais et du Sud de Marmande ;
- L'ex Syndicat de Clairac-Castelmoron intégré dans le territoire du Nord du Lot ;
- L'ex Syndicat de Damazan-Buzet intégré dans le territoire de la Porte des Landes ;
- La commune de Bias intégrée dans le territoire du Villeneuvois (et non plus au Sud du Lot) ;
- La commune de Nicole intégrée dans le territoire du Sud du Lot (et non plus au Nord du Lot).

Gérard PENIDON précise que la dénomination des nouveaux territoires sera votée lors d'un prochain Comité, après avis des commissions territoriales concernées.
La présentation du Directeur est jointe au présent procès-verbal.

M. MOULY, Vice-Président du territoire du Fumélois, souhaite savoir si ce n'est pas problématique que dans le cadre du regroupement des territoires du Fumélois, Penne-St Sylvestre et Tournon, Eau47 n'ait pas la compétence eau potable. Gérard PENIDON lui indique que non, d'autres territoires d'Eau47 sont dans le même cas comme le territoire du Sud du Lot dont l'assainissement est géré par Eau47 en DSP sauf pour la commune de Pujols qui est gérée par l'Agglomération de Villeneuve.

L'approbation de l'extension du périmètre ainsi que les nouveaux statuts seront notifiés pour avis aux collectivités membres d'Eau47 (possibilité de se prononcer sur les transferts proposés dans un délai de 3 mois), avant validation du nouveau périmètre syndical par Arrêté préfectoral (avant le 19 février 2020).

➢ **Le Comité syndical approuve à l'unanimité la recomposition des territoires telles que présentée ci-dessus.**

12. Mise à jour des STATUTS d'EAU47 et du Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 :

En fonction de l'avis du Comité sur les extensions de périmètre et la recomposition des territoires, le Comité a été appelé à se prononcer sur certaines modifications des Statuts et du Règlement intérieur d'EAU47 qui en découlent. Les services du Syndicat EAU47 ont profité de ces modifications pour retoiletter intégralement les Statuts et le Règlement d'EAU47. Le Directeur précise que la principale modification concerne la représentativité des communes membres d'EPCI qui ont transféré leurs compétences eau et/ou assainissement au Syndicat Eau47. Il était nécessaire de préciser que chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un suppléant au minimum en fonction du nombre d'abonné de la commune.
Aussi, le Comité a été appelé à valider ces ajustements (notés en rouge sur les projets et annexes joints à la convocation).

M. CUBERTOU, délégué de Port Sainte Marie souhaite savoir si la communauté de communes a l'obligation de conserver les mêmes délégués. Gérard PENIDON indique que la seule obligation est d'être délégué de la communauté de communes, pas forcément de la commune. M. CREHEN, délégué de Valeilles, rappelle qu'il n'appartient pas à la Communauté de communes de Fumel Communauté et ne peux donc pas être désigné par cet EPCI. Le Directeur indique que c'est la commune de Valeilles qui a transféré sa compétence, c'est encore elle qui désigne ses délégués.

➢ **Le Comité syndical approuve à l'unanimité les modifications proposées des statuts et du règlement intérieur Eau47.**

13. Élection des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Eau47

Suite aux différentes intégrations de communes gérées en régie passées et à venir, il est proposé au Comité que **chaque commune** soit représentée au sein du Conseil d'Exploitation Eau47. Le Comité syndical a donc été appelé à valider la nomination des délégués suivants, représentant les communes aux Commissions Territoriales et sous réserve de l'avis du Conseil d'Exploitation du 4 novembre 2019 :

Nombre	Poste	Commune	Nom et Prénom du délégué
1	À compter du	Calonges	M. Serge GAROSTE

2	**1er juillet 2019**	Le Mas d'Agenais	M. Francis DUTHIL
3	**À compter du 1er janvier 2020** (Communes du Territoire de l'Abret pas encore exploitées en régie)	Andiran	M. Lionel LABARTHE
4		Bruch	M. Daniel DUFIEUX
5		Calignac	M. Marc DE LAVENERE-LUSSAN
6		Espiens	M. Serge LARROCHE
7		Feugarolles	M. Nicolas RAVEL
8		Fieux	M. Jean-Pierre VIGNAUD
9		Francescas	Mme Paulette LABORDE
10		Fréchou (Le)	M. André APPARITIO
11		Lamontjoie	M. Pascal BOUTAN
12		Lannes	M. Michel KAUFFER
13		Lasserre	M. Serge PERES
14		Mézin	M. Pascal DE BRITO
15		Moncaut	M. Michel LABAT
16		Moncrabeau	M. Christian LUSSAGNET
17		Montagnac sur Auvignon	M. Jérôme BONNE
18		Montesquieu	M. William BALDI
19		Nomdieu (Le)	Mme Marie-France VILLES
20		Poudenas	M. Joël CHRETIEN
21		Réaup-Lisse	Mme Françoise SCHUSTER
22		Ste Maure de Peyriac	M. Michel LATASTE
23		St Pé St Simon	M. Claude MARIN
24		St Vincent de Lamontjoie	M. Bruno BUISSON
25		Saumont (Le)	M. Jean-Louis LALAUDE
26		Sos	M. Didier SOUBIRON
27		Thouars sur Garonne	M. Jean-Pierre VICINI
28		Vianne	M. Serge CEREA

Le Comité est également amené **à valider la modification des statuts de la Régie d'exploitation EAU47 en conséquence** (28 membres supplémentaires) :

- Article 7.2 - Composition du Conseil d'exploitation : « Le Conseil d'exploitation de la Régie est composé du ~~quarante-huit (48) membres~~ :
  - Président d'Eau47 est membre de droit,
  - ~~Quarante-sept (47) membres représentant Eau47~~ Un délégué par commune dont une des compétences est exercée en régie, désigné par le Comité syndical au sein des Commissions Territoriales des Territoires gérés en régie.
- Article 7.6 – Modalités de quorum : « Le Conseil d'exploitation ne délibère valablement que lorsque les membres présents représentent ~~la moitié au moins~~ plus de la moitié des membres en exercice.

➢ **Le Comité syndical désigne à l'unanimité les nouveaux membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Eau47 ainsi que la mise à jour des statuts de la régie Eau47.**

POUVOIR ET COMPÉTENCES DELEGUÉS - Information

Le Comité est informé des décisions prises en son nom par la Présidente, les Vice-Présidents et le Bureau, conformément aux articles L.5211-9 et 10 du CGCT.

- **Communication des DÉCISIONS soumises au BUREAU en vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis le 25/09/2019 :**
  - Approbation du projet de zonage d'assainissement et lancement de l'enquête publique pour modification de zonages d'assainissement - commune de Lafitte sur Lot - Accord à l'unanimité
  - Approbation après enquête publique de la modification des zonages d'assainissement de la commune de SAINTE BAZEILLE - Accord à l'unanimité
  - Approbation après enquête publique de la modification des zonages d'assainissement de la commune de VILLEBRAMAR - Accord à l'unanimité
  - Approbation après enquête publique de la modification des zonages d'assainissement de la commune de BAZENS
  - Convention avec le SDEE47 d'adhésion au groupement de commandes départemental ENR-MDE (énergies renouvelables et maitrise de la demande en énergie) - Accord à l'unanimité
  - Candidature à l'opération MOBIVE.H.A lancée par le SDEE47 proposée par le groupement de commandes départemental ENR-MDE - Accord à l'unanimité

- Approbation de l'état annuel 2018 des dégrèvements exceptionnels Eau Potable et Assainissement collectif accordés par les délégataires - Accord à l'unanimité
- Convention de fourniture en eau entre la ville de Tonneins et le Syndicat EAU47 : territoire du Mas d'Agenais - Accord à l'unanimité
- Convention de fourniture en eau entre la ville de Tonneins et le Syndicat EAU47 : territoire du Nord du Lot - Accord à l'unanimité
- Modification de poste : évolution d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet vers un temps complet à compter du 1er janvier 2020 - Accord à l'unanimité
- Maîtrise d'œuvre - renouvellement des réseaux AEP et Assainissement des eaux usées commune de BEAUVILLE : hausse de l'enveloppe des travaux de 145 600 € HT/TDC - Accord à l'unanimité

- **Communication des DECISIONS de la Présidente et des VICE-PRESIDENTS prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 11 mars 2019 :**

- Convention technique et financière pour des travaux d'extension du réseau eau potable au lieu-dit "Chinoy" sur la commune de CASTELJALOUX. La participation du Syndicat EAU47 est de 2 892,35 € HT et la participation de Monsieur BOYANCE Jacky est de 2 892,35 € HT
- Attribution du marché de travaux n°029-2019 relatif au renouvellement du réseau eaux usées quartier de la Quincaillerie à MONSEMPRON-LIBOS (SOGEA SOH : 43.499,71 € HT)
- Modification n° 1 du marché de travaux n° 049/2017 relatif à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement / renouvellement et renforcement de la canalisation d'eau potable sur la commune de CASTELJALOUX - Lot n° 1 Rive Droite - 3 groupes
- Attribution du marché de travaux n°005-2019 relatif à la création d'un bassin d'écrêtement en amont de la station d'épuration de MONFLANQUIN (SAINCRY/COFEX : 195.980 € HT)
- Attribution du marché de services n° 021/2019 concernant la mission de Maîtrise d'œuvre pour la création d'un réseau AC et d'une STEP pour la commune de SAINT-LEGER
- Attribution du marché de travaux n° 077/2018 concernant la restructuration du réseau d'assainissement existant sur la commune de DAMAZAN - Territoire Porte des Landes - 2 lots - Lot n° 1 Secteur du Lac (Groupement INEO-SOGEA 265 089,76 € HT) - Lot n° 2 Secteur du bourg (SADE 285 544,82 € HT)
- Autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau AC - Laverie automatique - Rue du Stade - 47400 CASSENEUIL
- Autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau AC - Pressing de la source - 47500 MONTAYRAL
- Autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau AC - Pressing de la source - 47500 MONSEMPRON LIBOS
- Attribution du marché de travaux n° 020/2019 concernant la mission de MOE pour des travaux de réhabilitation sur réseaux et ouvrages AC collectif - 2 lots - Lot n° 1 CASTELJALOUX (PURE ENVIRONNEMENT 13 172,50 € HT) - Lot n° 2 SAINT-LAURENT (PURE ENVIRONNEMENT 19 525 € HT)
- Attribution du marché de travaux n° 018/2019 concernant le renouvellement des réseaux d'assainissement eaux usées et d'alimentation en eau potable dans le cadre du réaménagement de la voirie de la rue Daniel Roux sur la commune de SAINT-PARDOUX-ISAAC - 2 groupes (G1 : AC - G2 : AEP) (COUSIN PRADERE/SOGEA 457 688,48 € HT - G1 : 356 933,72 € HT - G2 : 100 754,75 € HT)
- Autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau AC - Crêperie Le troubadour - 47130 CLERMONT DESSOUS
- Modification n° 1 du marché de travaux n° 046/2018 concernant le renouvellement de canalisations d'eau potable sur les secteurs de "Cloupeau", "Jeandouce" et "Garenne du Levant" pour la commune de FOURQUES SUR GARONNE
- Dégrèvement exceptionnel accordé à MME DUFIET à PINDERES pour surconsommation suite à surpression pour un montant de 315,32 €
- Ouverture Enquête Publique MONFLANQUIN
- Ouverture Enquête Publique CLERMONT DESSOUS
- Attribution du marché de travaux n°006-2019 relatif au Renouvellement de la station d'épuration de la commune de MONCLAR (ISTEEP/LALANNE : 464.820 €HT)
- Acte de dépôt SUD du LOT II
- Attribution de l'Accord-cadre à bons de commande (2019-2021) n°023-2019 pour des travaux divers sur les réseaux d'eau potable - 2 Lots - Lot 1 Territoire du Nord du Lot (SOGEA SOH : Mini=138 000 € HT /Max = 550 000 € HT) ; Lot 2 Territoire du Nord de Marmande (LAGES et Fils : Mini=75.000 € HT/350.000 € HT)
- Acte de dépôt SUD du LOT III
- Acte de dépôt SUD du LOT IV
- Modification N°1 du marché de travaux n° 028-2018 Réhabilitation du réseau d'assainissement – Commune de Lougratte - Travaux supplémentaires (SOGEA/RCR : +3.349,20€ soit +4,64%)
- Modification N°1 du marché de services n° 046-2016 - Mission de Maîtrise d'œuvre pour des Travaux sur les stations d'épuration - Lot 1 : Territoire du NORD DU LOT (Sainte-Livrade-sur-Lot, Casseneuil et Monflanquin) Passage au forfait définitif pour 2 opérations sur 4 (PURE Environnement :+ 6999,42 € soit +39,71%)"
- Attribution du marché de services n° 043-2018 - Exécution du contrôle, du diagnostic et de l'accompagnement pour la réhabilitation des branchements d'assainissement non conformes - Avenue de l'Usine, commune de Fumel (HYDROCAM : 9.180 € HT)

- Modification n° 2 du marché de travaux n° 008/2018 concernant la construction d'une STEP pour la commune de DAMAZAN (+12 000 € HT)
- Acte de dépôt SUD du LOT V
- Servitude CONSTANTIN à BIAS
- Servitude AGUET à PRAYSSAS
- Acte de dépôt Nord du Lot IV
- Acte de dépôt Nord du Lot V
- Emprunt budget principal 2019 (locaux EAU47 Agen)
- Emprunt budget régie eau potable 2019 (bâtiment Nérac)
- Attribution d'une subvention à l'Association JEKAFO pour le projet d'eau potable par 5 forages avec pompe manuelle dans le cercle de Bankass & Koro (MALI)
- Attribution d'une subvention à l'Association MONVIEL & SIKASSO pour le projet de forage et de construction d'un château d'eau pour le village de Kampiasso dans la commune rurale de Farakala (MALI)
- Attribution d'une subvention à l'Association "Une Goutte d'eau" pour l'A.D.R.A.R. pour le projet d'adduction en eau potable des 4 hameaux du village de Soavinarivo (MADAGASCAR)
- Servitude BONTEMPS à SAINT JEAN DE THURAC
- Servitude FRANKOUAL à SAINT JEAN DE THURAC
- Attribution du marché de travaux n°033-2019 - Renouvellement du réseau eau potable - Avenue de Bordeaux dans le cadre des travaux de voirie – 3ème tranche sur la Commune de BIAS - Territoire du Sud du Lot (LAGES ET FILS - 133.612,17 € HT)
- Modification de marché n°1 - Marché de travaux n°075/2018 notifié le 22/02/2019 - Renouvellement de canalisations d'eau potable sur la commune de Francescas secteur St Caprais - Territoire Albret (Travaux supplémentaires + 17 735,55 € HT)
- Constitution servitude JF TUFFERY à NERAC
- Modification de marché n°1 - Marché de travaux n°04-2018 du 4/10/2019 - Renouvellement de conduite d'adduction d'eau potable durant l'aménagement de l'Avenue du Général de Gaulle sur la commune de Lavardac- Tranche Optionnelle (Modification diamètre canalisation + fonte +13 084,04 € HT)
- Modification de marché n°1 - Marché de service notifié en date du 02/08/2019 par FUMEL Communauté et transféré à EAU47 en compter du 1er janvier 2019 (marché n°047-2019) - Mission de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la mise en conformité du réseau d'assainissement Eaux Usées Ø400 sur l'Avenue de l'Usine – Commune de Fumel – Territoire du Fumélois (Modification des travaux suite à l'auscultation des réseaux +12 364,00 € HT)
- Convention technique et financière pour les travaux d'extension de réseau d'Eau Potable sur la commune de DURAS lieu-dit Malherbe. Participation syndicale de 10590€ HT, participation de M. ALLCHIN Raymond de 10 590 € HT.
- Servitude GUERIN/SABY à PENNE D'AGENAIS
- Modification de marché n°1 - Marché de Moe 14/10/2015 - Sécurisation de réseaux de distribution d'eau potable (3lots) - Lot 1 Secteur OUEST (Passage au forfait définitif +7 104 € HT)
- Modification de marché n°1 - Marché de Moe 5/02/2016 - Mise en séparatif des réseaux d'assainissement (groupe1) et Renouvellement /Renforcement réseau AEP (groupe2) cne de CASTELJALOUX (Passage au forfait définitif +21 668 € HT)
- Attribution du marché de travaux n°031-2019-L1 - OPERATION CENTER PARC- Territoire Porte des Landes - Lot 1 : Alimentation en eau potable et transfert des eaux usées du Center Parc (COUSIN PRADERE/SOGEA - 1 107 969,30 € HT solution variante)
- Attribution du marché de travaux n°032-2019 - Réhabilitation du forage de Maurillac sur la commune de Saint-Colomb-de-Lauzun - Territoire de la Brame (Forage Masse - 52 340 € HT)
- Attribution du marché de travaux n° 034/2019 - Mise en place d'équipements de comptage sur les réseaux d'eau potable : compteurs de sectorisation et compteurs de vente d'eau - 4 lots : LOT 1 : SADE 59 122,90 € HT, LOT 2 : SADE 65 699,85 € HT, LOT 3 : SAUR 37 337,75 € HT, LOT 4 : SADE 77 156,28 € HT"
- Intégration réseau TEMPLE SUR LOT - Lot. Le Levant
- Convention de mise à disposition des services du Syndicat Eau47 au profit de la cne de BARBASTE pour élaboration RPQS 2018 AEP/AC
- Convention de mise à disposition des services du Syndicat Eau47 au profit de la cne de AMBRUS pour élaboration RPQS 2018 AEP/AC/ANC
- Servitude Indivision KAUFFER à LANNES
- Servitude De TARLE à LANNES
- Servitude Indivision DENEREZ-KAUFFER à LANNES
- Servitude DAUBA à LANNES
- Servitude BARITEAUD à SAVIGNAC DE DURAS
- Servitude Ind. BARITEAUD à SAVIGNAC DE DURAS
- Remboursement frais d'étude de sol engagée à tort par M. BERNASQUE (CALIGNAC) (ANC)
- Servitude MORIZET à FAUGUEROLLES
- Servitude MERLEN à FAUGUEROLLES
- Servitude DENERVAUD à FAUGUEROLLES
- Servitude SELVA à FAUGUEROLLES
- Modification de marché n°1 - Marché de travaux n°079/2018 notifié le 09/04/2019 - Renforcement de réseaux d'eau potable sur la commune de SAVIGNAC DE DURAS secteur "Massugat" - Territoire Nord de Marmande (Travaux supplémentaires + 6 000,50 € HT)
- Attribution du marché de travaux n°044-2019 - Réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées - Avenue de l'Usine – Commune de FUMEL - Territoire du Fumélois- SUBTERRA - 338 760 € HT"

- Convention technique et financière pour les travaux d'extension de réseau d'Eau Potable sur la commune d'ESPIENS lieu-dit Larrouquet. Participation syndicale de 3 000€ HT, participation de M. GAUBE Mickael de 3 000 € HT.
- Attribution du marché de travaux n° 053/2019 pour le déplacement du réseau AEP de la RD n° 143 sur la commune de PUCH D'AGENAIS - Territoire Porte des Landes (INEO AQUITAINE SNC : 63 170 € HT - Montant négocié)
- Attribution du marché de travaux n° 048-2019 pour le Renforcement et mise en séparatif du réseau d'assainissement et Renouvellement du réseau d'eau potable - Départementale D102 et lotissement Croix Daniel – Commune de Tournon d'Agenais - Territoire de Tournon d'Agenais (groupement d'entreprises COUSIN PRADERE/ LAGES et Fils - Groupe 1 AEP : 288679,45 € HT + Groupe 2 AC : 594554,75 € HT soit un total de 883234,20 € HT)"
- Modification de marché n°1 - Marché de Maîtrise d'œuvre notifié le24/08/2017 - Restructuration du réseau d'assainissement existant sur la commune de DAMAZAN - Territoire Porte des Landes (SA MARES - Travaux supplémentaires + 7 840 € HT)
- Constitution d'un groupement de commande entre la commune de Frespech et Eau47 pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau (eau potable/eaux usées/pluvial) - Autorisation de signature de la convention
- Attribution du marché de services n°041-2019- Mission de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réservoir sur tour de Jolibeau sur la commune de Villeneuve sur Lot - Territoire de Villeneuve-sur-Lot (Entreprise TPF Ingénierie S.A.S. - 24 650 € H.T.)
- Modification n° 2 du marché de travaux n° 049/2017 relatif à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement / renouvellement et renforcement de la canalisation d'eau potable sur la commune de CASTELJALOUX - Lot n° 1 Rive Droite - 3 groupes (SOGEA/MALET/INEO - TS : +94 300 € HT)
- Attribution du marché de travaux n° 031/2019 pour l'alimentation en eau potable et le transfert des eaux usées pour le site CENTER PARCS sur la commune de CASTELJALOUX - Territoire Porte des Landes - Lot n° 2 Génie Civil et Équipements - Source de Clarens / Réservoir et Poste de refoulement du CENTER PARCS - 2 Groupes (Groupe 1 : Équipements d'eau potable et Prestations Supplémentaires Éventuelles - Groupe 2 : Équipements d'eaux usées) - Groupement ELECTROMONTAGE / PAJOT / OPURE : 1 157 710,04 € HT (Groupe 1 : 864 061,22 € HT - PSE : 2 727,63 € HT - Groupe 2 : 292 921,19 € HT)
- Ouverture Enquête publique zonage d'assainissement DAUSSE
- Ouverture Enquête publique zonage d'assainissement TREMONS
- Ouverture Enquête publique zonage d'assainissement SAINT SYLVESTRE
- Avenant n°2 au marché de services n° 024-2015 du 14 octobre 2015, notifié le le 19 octobre 2015 au cabinet MARES | Mission de Maîtrise d'œuvre – Sécurisation de réseaux de distribution d'eau potable – 3 lots – Lot n°1 Secteur Sud : Commune de BIAS (+ 2200 € d'honoraires - réalisation AVP 3ème tranche)
- Prise en charge de réparations dans le cadre d'une fuite générée par un réducteur de pression défectueux par la régie d'exploitation EAU47 chez M. AGOSTI Elio à VILLEFRANCHE DU QUEYRAN
- Ouverture Enquête publique zonage d'assainissement LOUGRATTE
- Ouverture Enquête publique zonage d'assainissement CANCON
- Ouverture Enquête publique zonage d'assainissement LE MAS D'AGENAIS
- Ouverture Enquête publique zonage d'assainissement CAUMONT
- Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité
- Attribution du marché de services n° 036-2019 - Fourniture, installation et maintenance de logiciels - 2 groupes (suite à infructuosité) - Groupe n°1 – Logiciel de gestion comptable et financière - Groupe n°2 – Logiciel de gestion des ressources humaines - BERGER LEVRAULT - Première année (2020) estimée à : 106 192,77 € TTC (Installation et mise en route : 83 711,12 € TTC - Abonnement : 22 481,65 € TTC) et pour les années suivantes (montant estimé de l'Abonnement) : 26 977,98 € TTC
- Attribution du marché de services n° 038-2019 - Mission de Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de la station d'épuration de Croquelardit sur la Commune de Penne d'Agenais - Territoire de Penne Saint Sylvestre - TPF Ingénierie - 99.580 € HT d'honoraires

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 12 h.

Le secrétaire de séance

Syndicat Départemental EAU 47

M. Pascal BOUTAN

Annexe 1

Exploitation des services Publics D'Assainissement

Territoires de la Brame, du Nord du Lot,
du Nord de Marmande, de Penne St Sylvestre
du Sud du Lot et de Tournon
Communes d'Aiguillon (+AEP), de Clairac
et du Mas d'agenais

eau 47
Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

Procédure de consultation

- 1 seule procédure
- 4 lots
- Limitation à 2 le nombre de lots attribués à la même entreprise
- Prix fixé

Procédure de consultation

- Lot 1: Assainissement, Brame, Nord du Lot (+ Clairac, Trentels), Nord de Marmande, Sud du Lot
- Lot 2 : Assainissement, Fumélois
- Lot 3 : Assainissement, Penne-Saint Sylvestre, Tournon
- Lot 4 : AEP et Assainissement, Centre bourg d'Aiguillon

Lot 1 : Territoires de B, NL, NM, SL

- 1 seul candidat
- 2 auditions
- 2 Q/R
- Le candidat ne donne pas suite à l'occasion des dernières réponses

Lot 1 : Territoires de B, NL, NM, SL

- Déclarer la consultation sans suite
- Solliciter une prolongation des contrats de DSP SUEZ, SAUR, VEOLIA
- Maintenir la Régie sur Trentels et relancer une prestation de services
- Relancer une consultation DSP, sans fixer le prix
- Prévoir une attribution avant les élections municipales

Lot 2 : Territoire du Fumélois

- Pas de candidat sur la 1ère consultation
- 2 candidats à la 2ème consultation : DERICHEBOURG Aqua et SAUR
- Audition des deux candidats
- DERICHEBOURG Aqua ne donne pas suite à l'occasion des dernières réponses
- SAUR demande de nombreuses dérogations (offre surestimée, et diminue la recette syndicale)

Lot 2 : Territoire du Fumélois

- Déclarer la consultation sans suite ou reprendre les négociations avec SAUR
- Relancer une prestation de service
- Relancer une consultation DSP, sans fixer le prix
- Prévoir une attribution avant les élections municipales

Lot 3 : Penne-Saint Sylvestre, Tournon

- 2 candidats : AGUR et VEOLIA Eau
- 2 Auditions des deux candidats avec Q/R
- Offre d'AGUR mieux disante

Lot 3 : Penne-Saint Sylvestre, Tournon

Eléments de facturation		PSS 2019	PPS 2020	Tournon 2019	Tournon 2020
Abonnement € H.T. / semestre	Collectivité	19,80	40,00	30,24	49,54
	Délégataire	20,03		19,30	
Consommation € H.T. / m³	Collectivité	0,7700	1,3500	0,9679	1,6423
	Délégataire	0,5151		0,6850	
Redevance d'amélioration de la collecte		0,2500	0,2500	0,2500	0,2500
TVA		10%	10%	10%	10%
Total 120 m³ en € TTC		290,26	299,20	360,17	359,54
Prix TTC au m³		**2,42**	**2,49**	**3,00**	**3,00**

RMDP 2020 actualisable : 261 483 € H.T.

Lot 4 : Aiguillon ville, AEP et AC

- 2 candidats : AGUR et VEOLIA Eau
- 2 Auditions des deux candidats avec Q/R
- Offre d'AGUR mieux disante

Lot 4 : Aiguillon ville, AEP et AC

Eléments de facturation		AEP 2019	AEP 2020	AC 2019	AC 2020
Abonnement € H.T. / semestre	Collectivité	0,00	25,00	0	26,00
	Délégataire	20,89		16,25	
Consommation € H.T. / m³	Collectivité	0,2800	0,9750	0,6098	1,4300
	Délégataire	0,7660		0,9690	
Redevance AEAG (Pollution ou AC)		0,3300	0,3300	0,2500	0,2500
Redevance AEAG pour Prélèvement		0,0674	0,0674	-	-
TVA		5,5%	5,5%	10%	10%
Total 120 m³ en € TTC		226,81	226,50	277,15	278,96
Prix TTC au m³		**1,89**	**1,89**	**2,31**	**2,32**

RMDP AEP 2020 : 58 885 € H.T. **RMDP AC 2020 : 87 726 € H.T.**

Prolongation des contrats

pour l'année 2020

eau 47

1

Montant de la compensation B–NL–NM

- Aucun changement sur le prix de l'eau vendue aux usagers

Prestations supprimées aux contrat	Nord du Lot	Nord de Marmande	Brame	TOTAL
Compte renouvellement	0 €	37 774 €	55 149 €	92 923 €
Renouvellement programmé	44 411 €	15 281 €	19 546 €	79 238 €
TOTAL	44 411 €	53 055 €	74 695 €	**172 161 €**

Le renouvellement non programmé est plafonné à 15 000€ par contrat.

SAUR

2

Montant de la compensation Clairac

- Aucun changement sur le prix de l'eau vendue aux usagers

Prestations supprimées au contrat	Clairac
Renouvellement programmé	4 306 €
ITV	7200 €
Curage préventif	8 624 €
TOTAL	20 130 €

VEOLIA EAU

3

Montant de la compensation Sud du Lot

- Aucun changement sur le prix de l'eau vendue aux usagers

	Sud du lot
Electricité	40 000 €
Curage des boues	220 000 €
Frais de siège + créances irrécouvrables	11 180 €
TOTAL	271 180 €

Pas de renouvellement patrimonial en 2020 (43 600€)

SUEZ

4

Résultat CARE Sud du Lot

2008	-156 512
2009	-289 899
2010	-318660
2011	-345 238
2012	-300 389
2013	-253 530
2014	-221 676
2015	-173 532
2016	-220 753
2017	-380 359
2018	-387 666
Total	**-3 048 214 €**

5

Annexe 2

Contrôle des contrats de Délégation de Service Public de l'Eau Potable Année 2018

TERRITOIRES

ALBRET, BRAME, MAS d'AGENAIS,
NORD du LOT, NORD de MARMANDE,
PENNE ST SYLVESTRE, SUD de MARMANDE,
SUD du LOT,TOURNON,
BIAS/VILLENEUVE/LOT,

eau 47

Modification du périmètre

Transfert de compétence au 1er Janvier 2018

- Sud de Marmande

(Caumont/Garonne, Fourques/Garonne, Marmande (secteur Coussans) et Sainte Marthe)

eau 47

Les contrats de Délégation de Service Public

saur

Contrats	LA BRAME	NDL	NDM	SDL
Durée	2006-2018	2006-2018	2006-2018	2006-2018
Avenants	7	10	13	10

VEOLIA EAU

Contrats	ALBRET	TOURNON	PSS	Le Mas	SDM
Durée	2008-2019	2013-2024	2011-2022	2016-2027	2013-2022
Avenants	8	4	2	1	2

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU PAR AGUR

Contrats	Bias/VSL
Durée	2018-2029
Avenants	1

Obligations Administratives et Techniques

eau 47

- Garantie à Première Demande
- Attestations d'assurance
- Etat des effectifs
- Règlement de Service (Uniformisé en 2016)
- Numérisation des plans
- Mise à jour de l'inventaire
- Radio et télérelève

eau 47

Etat des effectifs

saur	Abonnés	2017	2018	Abonnés/ETP
NDL	18 820	19,0	19,8	951
BRAME	9 757	9,7	9,6	1 016
SDL	14 623	22,5	22,7	644
NDM	9 515	9,0	8,8	1 081
TOTAL	52 715	60,2	60,9	866

VEOLIA EAU

Albret	8 153	11,8	12,0	679
Tournon	743	1,0	1,1	694
PSS	3 247	2,9	2,8	1 160
Le Mas	1 707	1,5	2,1	817
SDM	1 340	0,0	1,3	1 000
TOTAL	15 190	17,2	19,3	870

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU PAR AGUR

Bias/VSL	11 973	0,0	9,2	1 304
TOTAL	13 368	0,0	9,2	1 304

eau 47

Indicateurs Techniques

- **Longueur du réseau, hors branchements**

  7 593 km (7 454 km en 2017)

  Intégration du Sud de Marmande

- **Réparation de fuites**

  1 487 sur canalisations (1 492 en 2017)

  1 041 sur branchements (1 011 en 2017)

eau 47

Volumes

Importation :
2017 : 330 681 m³
2018 : 522 236 m³

Production :
2017 : 15 386 127 m³
2018 : 15 569 028 m³

Exportation :
2017 : 1 699 396 m³
2018 : 1 680 427 m³

Mis en distribution :
2017 : 14 017 412 m³
2018 : 14 462 732 m³

Pertes :
2017 : 5 079 966 m³
2018 : 5 196 047 m³

Consommés autorisés :
2017 : 8 937 446 m³
2018 : 9 266 685 m³

Consommés :
2017 : 8 720 922 m³
2018 : 9 038 637 m³

Service :
2017 : 198 690 m³
2018 : 210 354 m³

Sans comptage :
2017 : 17 834 m³
2018 : 17 694 m³

eau 47

Indices Linéaires de Pertes en m³/km/j

	2017	2018
BRAME	1,22	1,29
NDL	1,54	1,57
NDM	1,81	1,66
SDL	2,31	2,35
PSS	2,48	2,10
TOURNON	1,38	1,42
SDM	2,28	2,12
ALBRET	1,22	1,57
LE MAS	1,71	1,03
BIAS	2,27	5,54
VSL	8,00	
MOYENNE	2,38	2,07

Classement des indices linéaires de pertes	
ILP Bon	< 1,5
ILP Acceptable	< 2,5
ILP Médiocre	2,5 < ILP< 4
ILP Mauvais	>4

Classement des indices linéaires de pertes	
ILP Bon	< 7
ILP Acceptable	7 ≤ ILP <10
ILP Médiocre	10 ≤ ILP ≤15
ILP Mauvais	15 < ILP

Rendement des réseaux

	Réglementaire	2017	2018
BRAME	70,7%	71,9	71,6
NDL		67,7	67,5
NDM		68,3	70,0
SDL		68,3	66,1
ALBRET		73,6	67,5
PSS		56,7	58,4
TOURNON		66,4	66,5
SDM		62,1	64,9
LE MAS		64,2	74,5
BIAS		75,9	76,3
VSL		71,9	
	Moyenne	**67,7**	**68,0**

eau 47

Indices Linéaires de Pertes en m³/km/j

	2017	2018
Moyenne EAU47	**2,38**	**2,07**

Rendement des réseaux

	2017	2018
Moyenne EAU47	**67,7**	**68,0**

Conformité Sanitaire ARS

	PHYSICO-CHIMIQUE			MICROBIOLOGIQUE	
	ANALYSES	CONFORME EN %		ANALYSES	CONFORME EN %
BR	59	56	**95%**	51	**100%**
NL	199	161	**81%**	107	**100%**
NM	57	54	**95%**	51	**100%**
SL	132	115	**87%**	90	**100%**
ALBRET	89	73	**82%**	56	**100%**
LE MAS	12	11	**92%**	11	**100%**
PSS	20	19	**95%**	23	**100%**
SDM	12	9	**75%**	9	**100%**
TOURNON	78	77	**94%**	22	**100%**
Bias-VSL	76	76	**100%**	79	**100%**

eau 47

physico-chimique (CVM)

Contrôle Financier

eau 47

Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE)

Bilan AEP	BR	NL	NM	SL
Charges	1 356 600	2 916 600	1 322 200	3 205 000
Produits	1 502 600	3 233 700	1 426 400	3 177 400
Bilan	**146 000**	**317 100**	**104 200**	**-27 600**

VEOLIA EAU

Bilan AEP	ALBRET	PSS	TOURNON	SDM	LE MAS
Charges	2 042 095	644 842	171 705	231 316	287 310
Produits	1 571 722	450 708	141 235	174 681	231 463
Bilan	**-470 373**	**-194 134**	**-30 470**	**-56 635**	**-55 847**

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU PAR AGUR

Bilan AEP	Bias/VSL
Charges	1 965 667
Produits	2 058 439
Bilan	**92 772**

Evolution du tarif du Délégataire

■ **Abonnement semestriel en € H.T**

	2017	2018	%
EAU47	28,96	29,15	0,7 %
PSS	26,32	26,51	0,8 %
Le Mas	26,86	27,11	0,9 %
SDM	25,25	24,54	1,1 %

■ **Avec RMDP**

VSL	0	29,00	-

eau 47

Evolution du tarif du Délégataire

■ **Consommation en € H.T. / m³**

	2017	2018	%
EAU47	0,7639	0,7691	0,7 %
PSS	0,6920	0,6971	0,8 %
Le Mas	0,6607	0,6668	0,9 %
SDM	0,6578	0,6654	1,1 %

■ **Avec RMDP**

VSL	-	1,000	-

eau 47

Pénalités

- **Pénalités** (Art 13.2 et 13.3)

❖ Pénalité sur le rendement :

✓ SDM: 23 372 €

✓ Tournon : 16 064 €

❖ Pénalité sur la mise en place de la télérelève – Tournon et SDM : non respect du taux de capture : 4 000 €

❖ Retard reversement sur la Redevance - SDM : 1 200 €

Total des pénalités : **44 636 €**

Conclusion

- **Bon entretien général du patrimoine syndical**
- **Bonne qualité de l'eau distribuée sauf sur paramètres physico-chimique**
- **Bon rattrapage des Programmes de Renouvellement**
- **Continuer à augmenter les rendements**

eau 47

Contrôle des contrats de Délégation de Service Public de l'Assainissement

Année 2018

TERRITOIRES

ALBRET, BRAME, BUZET, NORD du LOT,
NORD de MARMANDE, PENNE SAINT SYLVESTRE,
SUD du LOT, TOURNON,

eau 47
Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot et Garonne

Modification du périmètre

Transfert de compétence au 1er Janvier 2018

- Commune de Buzet,
- Commune de Miramont de Guyenne, (intégration dans le contrat de La Brame)

eau 47

Les contrats de Délégation de Service Public

Contrats	BRAME	NDL	NDM
Durée	2008-2019	2007-2019	2007-2019
Avenants	13	14	15

Contrats	ALBRET	PSS	TOURNON	BUZET
Durée	2008-2019	2008-2019	2009-2020	2012-2021
Avenants	9	3	3	2

Contrats	SDL
Durée	2008-2019
Avenants	11

Obligations Administratives et Techniques

- Garantie à Première Demande
- Attestations d'assurance
- Etat des effectifs
- Règlement de Service
- Numérisation des plans
- Mise à jour de l'inventaire
- Programme de curage annuel

Etat des effectifs

	Abonnés	2017	2018	Abonnés/ETP
NDL	6 363	4,5	5,2	1 233
BRAME	4 581	1,8	3,0	1 507
NDM	1 888	1,2	1,5	1 259
TOTAL	12 832	7,5	9,7	1 323

SDL	3 727	4,4	4,3	867

ALBRET	2 306	2,4	2,7	867
PSS	1 709	0,7	1,0	1 799
BUZET	376	0,4	0,3	1 297
TOURNON	218	0,2	0,3	727
TOTAL	4 609	0,7	4,2	1 097

Indicateurs Techniques

■ Longueur totale du réseau : 628 km

Gravitaire : 576 km (487 km en 2017)

Refoulement : 53 km (48 km en 2017)

Ajout de Buzet et Miramont de Guyenne

Indicateurs Techniques

■ Opérations de désobstruction

109 sur canalisations (72 en 2017)

20 sur branchements (35 en 2017)

■ Curage préventif en Km

	2017	2018
NL	22	24
BR	4,5	4,5
NM	2	5
SL	20	22,2
ALBRET	10	7,5
PSS	7,5	7,5
TOURNON	1,5	1,26
BUZET		2,7
Total	67,5	74,66

Elimination des boues

■ Boues extraites en tonnes de Matières Sèches

	BR	NL	NM	ALBRET	PSS	TOURNON	BUZET	SL	TOTAL
2017	80	155	13	5	20	3	0	45	322
2018	70	84	14	3	18	0	0	44	233

■ Filière d'élimination

100 % conforme

Station de compostage de SAINT SELVE (33)

CASTELSARRASIN (82) et DURANCE (47),

Massanès (CAGV), plateforme du Sicard (33),

Fertilomagne (82)

Plans d'épandage

eau 47

Conformité Sanitaire

■ Conformité des rejets aux Arrêtés Préfectoraux

Année	BR	NL	NM	Albret	PSS	Tournon	Buzet	SL
2017	67	73	83	100	100	100	0	100
2018	100	87	100	100	100	100	100	100

NL : Fauillet, Fauguerolles, St Barthélémy, Tombebœuf

Qualité des rejets à améliorer sur les stations du territoire du Nord du Lot

eau 47

Contrôle Financier

eau 47

Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE)

saur

Bilan AC	BR	NL	NM
Charges	512 800	847 400	311 200
Produits	535 600	834 800	211 900
Bilan	**22 800**	-12 600	-99 300

+ Compensation financière suite au prix unique :
+16 398,32 € (en attente de régularisation)

Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE)

VEOLIA EAU

Bilan AC	ALBRET	TOURNON	PSS	BUZET
Charges	412 323	52 458	194 747	48 591
Produits	275 198	37 381	149 351	48 618
Bilan	-137 125	-15 077	-45 396	**27**

+ Compensation financière suite au prix unique :
+ 21 235 € (en attente de régularisation)

Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE)

suez

Bilan AC	SDL
Charges	807 149
Produits	419 483
Bilan	-387 666

+ Compensation financière suite au prix unique :
+ 60 527 € (non impacté dans le CARE)

Evolution du tarif du Délégataire

	2017	2018	%
■ Abonnement semestriel en € H.T.			
EAU47	26,72	27,11	1,4 %
PSS	19,30	19,56	1,4 %
Tournon	18,59	18,83	1,3 %
Buzet	21,90	22,19	1,4 %
■ Consommation en € H.T. / m³			
EAU47	0,6621	0,6717	1,4 %
PSS	0,4962	0,5030	1,4 %
Tournon	0,6590	0,6676	1,3 %
Buzet	0,8403	0,8515	1,4 %

eau 47

Conclusion

- Améliorer l'entretien du patrimoine syndical
- Bonne qualité de l'eau rejetée par les STEP Nord du Lot
- Bon rattrapage des Programmes de Renouvellement
- Respecter les délais de curage des lits à macrophytes

eau 47

Conclusion Bilan financier

saur

Territoires	Brame	Nord Lot	Nord Marmande	Sud Lot	TOTAL
Bilan AEP	146 000	317 100	104 200	-27 600	**539 700**
Bilan AC	22 800	-12 600	-99 300		**-89 100**
TOTAL AEP+AC	**168 800**	**304 500**	**4 900**	**-27 600**	**450 600**

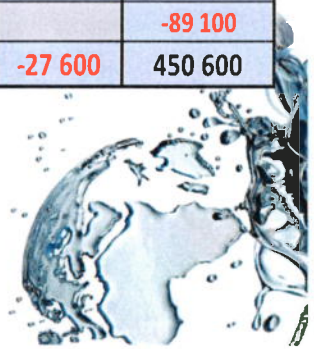

Conclusion Bilan financier

VEOLIA

Territoires	ALBRET	PSS	TOURNON	SDM	LE MAS	BUZET	TOTAL
Bilan AEP	-470 373	-194 134	-30 470	-56 635	-55 847	0	**-807 459**
Bilan AC	-137 125	-45 396	-15 077	0	0	27	**-197 571**
TOTAL AEP+AC	**-607 498**	**-239 530**	**-45 547**	**-56 635**	**-55 847**	**27**	**-1 005 030**

Conclusion Bilan financier

	SDL
Bilan AEP	0
Bilan AC	-387 666
TOTAL AEP+AC	**-387 666**

	Bias/VSL
Bilan AEP	92 772
Bilan AC	0
TOTAL AEP+AC	**92 772**

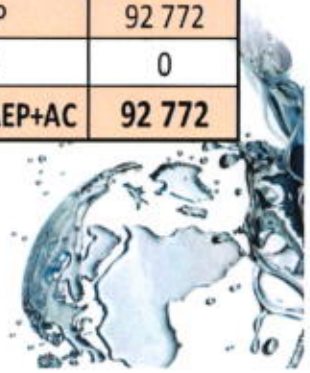

Annexe 3

Proposition de Modification du Découpage Territorial

au 1er janvier 2020

eau 47
Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot et Garonne

Territoires actuels

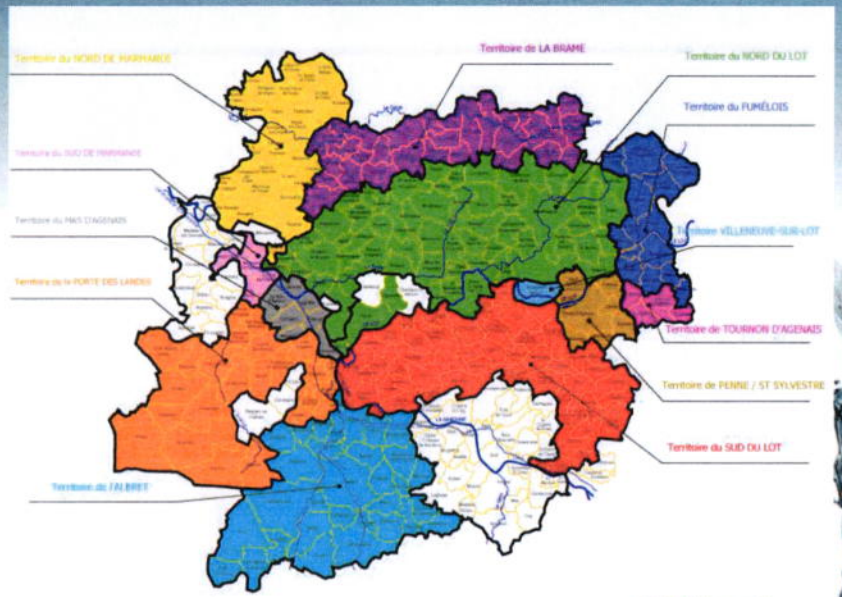

12 Territoires actuels

- Albret
- Brame
- Fumélois
- Le Mas
- Nord du Lot
- Nord de Marmande
- Penne Saint Sylvestre
- Porte des Landes
- Tournon
- Sud du Lot
- Sud Marmande
- Villeneuve sur Lot

Amélioration de l'organisation

- Rationalisation de l'organisation administrative
- Rééquilibrage des Territoires
- Limitation des réunions (déplacements, PV…)
- Respect des UD, Bias et Villeneuve, Nicole et Aiguillon

Modifications à intervenir

- Fusion EAU47 avec Clairac – Castelmoron (+ 1 T)
- Fusion EAU47 avec Damazan – Buzet (+ 1 T)
- « Transfert de compétence de la commune de Nicole »
- Bias dans le Villeneuvois

Fusion de Territoires

- Penne-Saint Sylvestre, Tournon, Fumélois
- Le Mas, Sud Marmande
- Clairac-Castelmoron, Nord du Lot
- Damazan- Buzet, Portes des Landes
- Bias (~~Sud du Lot~~), Villeneuvois
- Nicole, Sud du Lot

Fusion de Territoires

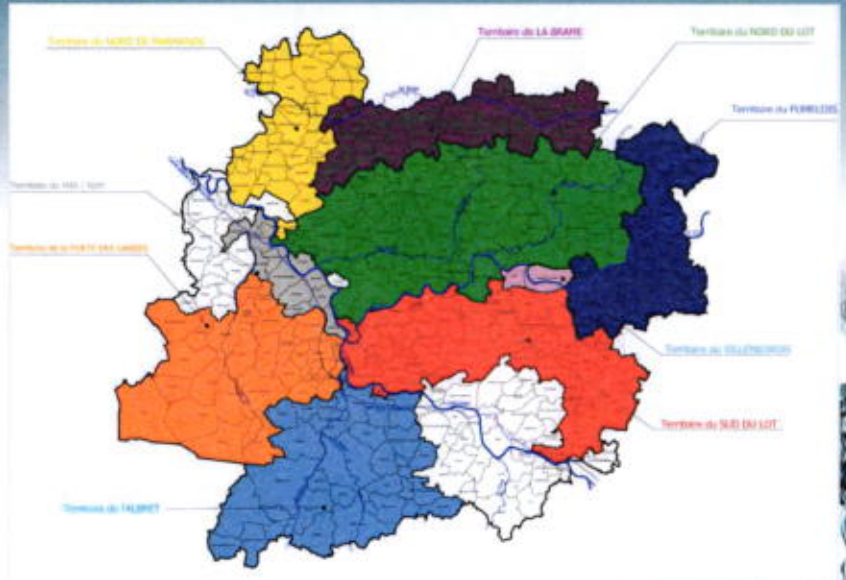

Fusion de Territoires

Territoires	Abonnés AEP	Abonnés AC	Totaux
Albret	14 413	7 281	21 694
Brame	9 757	4 472	14 229
Garonne aval	3 047	1 149	4 196
Lot amont	4 030	7 129	11 159
Nord du Lot	21 420	7 853	29 273
Nord de Marmande	9 515	2 780	12 295
Porte des Landes	7 741	4 290	12 031
Sud du Lot	17 748	5 278	23 026
VSL - Bias	13 300	0	13 300
Totaux	100 971	40 232	141 203